



# NON A LA NOUVELLE LOI UNIVERSITAIRE DU CONSEIL D'ETAT

## COMMENT LA METTRE EN ECHEC ?

VENEZ DISCUTER : D O R I G N Y mardi 22 juin, dans le grand hall  
à 12h 30

ANCIENNE ACADEMIE mercredi 23 juin aud. 2 à 12 h 15

Vraisemblablement à la scession du printemps 1977, le Grand Conseil vaudois discutera et votera une nouvelle loi universitaire remplaçant la loi de 1916. L'accouchement de cette loi aura été difficile : une commission extra-parlementaire y travaille depuis 1969 et a établi successivement pas moins de trois avant-projets. Malgré les différences entre ces 3 avant-projets, on peut constater qu'ils concordent sur plusieurs points :

- Les compétences du rectorat sont très fortement accrues
- la mise sous tutelle des différents instituts et facultés. Actuellement déjà le conseil d'état sur la demande du rectorat fait une enquête administrative en SSP, qui de fait vise les profs de gauche et l'organisation libérale des études
- Non reconnaissance pour les étudiants de liberté d'expression à l'intérieur de l'université
- Projet de participation qui se résume à une consultation des étudiants sur quelques problèmes mineurs. Sur toutes les questions importantes, les étudiants n'ont aucun droit de décision et ne sont même pas consultés.

Au cours des travaux de la commission extra-parlementaire, une députée et tous les représentants des étudiants et des assistants allaient démissionner jugeant que le rectorat et les autorités avaient un poids trop important dans cette commissions ce qui leur permettait de la manipuler.

D'ici la rentrée d'automne, le conseil d'état va publier le projet définitif qu'il soumettra au Grand Conseil. Sur toutes les questions importantes, il reprendra les principaux éléments qu'on trouve dans les avant-projets. Que signifiera concrètement une telle loi pour les étudiants ? Prenons quelques exemples :

NUMERUS CLAUSUS. Le conseil d'état en collaboration étroite avec le rectorat pourra décider chaque fois qu'il le juge nécessaire d'établir le numéris clausus

PLAN D'ETUDE, SCOLARISATION, EXAMENS. Les compétences accrues du rectorat lui permettrait de supprimer le peu d'autonomie qu'il reste aux étudiants dans l'établissement du plan de leurs études. Centralement le rectorat pourrait décider de mesures de scolarisation, y compris de mesures d'organisation des examens. Du reste le processus de scolarisation a déjà commencé, par exemple en Lettres, les examens de contrôle d'anglais en première année deviennent éliminatoires.

LIBERTE D'EXPRESSION le droit à la liberté d'expression n'est pas reconnu pour les étudiants et assistants à l'intérieur de l'université.



L'actuel système répressif (art. 96 bis) sera conservé.

On pourrait multiplier les exemples sans compter que la loi n'aborde pas des questions essentielles pour les étudiants comme par exemple le chômage qui les touche de plus en plus à la sortie de l'université.

DES LORS, NOUS DEVONS TOUT METTRE EN OEUVRE POUR FAIRE ECHOUER LA MISE EN PLACE DE CETTE LOI

Déjà un groupe de professeurs s'est opposé clairement à cette loi proposant un contre-projet qui est soutenu par la CUPEL. Nous organisons mardi 22 juin à 12h30 à Dorigny et le mercredi 23 juin à 12h15 à l'Ancienne Académie ces réunions de discussion dans la perspective de créer un comité d'action contre la nouvelle loi dont la tâche devrait être de faire une large information à l'intérieur de l'université et peut-être même à l'extérieur de l'université; de dénoncer la nature répressive de cette loi tout en lui opposant non pas un contre-projet, mais un programme de revendications concrètes (qu'il faudra discuter) sur tous les problèmes importants qui touchent directement les étudiants.

Il est important de nous réunir une première fois avant les vacances afin de pouvoir dès la rentrée entamer la campagne contre la nouvelle loi du conseil d'Etat ce qui nécessite une sérieuse préparation et l'élaboration de tout un matériel (panneaux, brochure d'explication sur la nature de cette loi, programme de revendications, etc)

De plus, selon certaines informations, le Conseil d'Etat ou le rectorat organiserait une consultation des étudiants sur cette nouvelle loi ou sur certains aspects de cette loi (participation, etc) pendant les vacances !!!

Si cela devait se confirmer, nous appelons tous les étudiants à boycotter une telle consultation.

UN GROUPE D'ETUDIANTS CONTRE LA LOI  
UNIVERSITAIRE

# ASSEMBLEE GENERALE

★ JEUDI 17 NOV. à 17h.  
★ AULA du Palais de Rumine

## Ordre des jour :

1. Compte-rendu des A.C. de fac.
2. Bilan de l'action pendant le Dies Academicus
3. Choix et organisation des moyens de lutte



# SIT-IN

au Dies Academicus

Mardi 15 NOV. 10h 30

à l'entrée du Palais de Rumine

# TAIRE - NON A LA LOI UNIVERSITAIRE - NON A LA LOI UNIVERSITAIRE - NON A

Le 21 octobre, le Grand Conseil discutera du nouveau projet de loi universitaire. Nous ne voulons pas que ce projet soit ratifié, parce qu'il bafoue les revendications que plus de 600 étudiants avaient exprimées en janvier dernier.

En effet, ce projet:

- ne garantit pas la liberté d'expression pour tous à l'université
- ne prévoit pas de véritable participation au niveau des facultés et du sénat
- ne reconnaît aucune fonction critique à l'université et maintient le caractère élitaire de celle-ci
- donne la compétence au Conseil d'Etat de décider de l'introduction d'un Numerus Clausus, facilitant ainsi son introduction
- introduit une discrimination entre étudiants suisses et étrangers au moment de leur inscription
- permet au rectorat de renvoyer un étudiant s'il a été condamné pénalement.
- permet au rectorat de renvoyer définitivement un étudiant jugé par lui incapable de poursuivre des études régulières, indépendamment de motifs disciplinaires (ce dernier article, à mettre en relation avec les nouveaux barèmes cantonaux pour les bourses d'études asoluments scandaleux, constitue une attaque directe contre les étudiants d'origine populaire ou devant travailler pour subvenir à leur besoins )

Une première Assemblée Générale, le mardi 1er novembre, c'est déjà opposée à ce projet et a décidé d'utiliser tous les moyens d'action possibles pour faire aboutir nos revendications. Cette détermination se manifeste cette semaine par l'organisation d'AG dans toutes les facultés, pour préparer une AG massive de toute l'Uni, laquelle choisira les moyens d'action les plus appropriés et prendra en charge leur organisation concrète.

**SOYONS DONC NOMBREUX A CETTE AG, LE JEUDI 17 NOVEMBRE A 17H A**

**L'AULA DU PALAIS DE RUMINE ! notre sort en dépend ...**

\*\*\*\*\*

Tout le monde le sait: le mardi 15 a lieu le sacro saint "Dies Academicus" amen... A cette heureuse occasion, "nos" autorités vanteront, avec moult envolées lyriques, l'UNIVERS... paradisique dans lequel nous sommes plongés (s'agirait-il du nouveau et "magnifique" ghetto de Dorigny !?)

Les laisseront-ils nous patauger dans leur hypocrisie, alors qu'ils se préparent à nous imposer leur loi au mépris de notre volonté ?

Nous savons nous quelle est notre situation réelle.

- C'est pourquoi
- pour démasquer la farce du Dies Academicus
  - pour faire connaître notre véritable condition
  - pour affirmer nos exigences par rapport à la loi
  - pour être encore plus fort à l'AG du 17

**RETROUVONS-NOUS MARDI 15 A 10H30 A L'ENTREE DU PALAIS DE RUMINE**

Comité (provisoire) des délégués  
de faculté

# ACIDUL

ASSOCIATION DU CORPS INTERMEDIAIRE DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

A S S E M B L E E G E N E R A L E

JEUDI 13 JANVIER 1977 A 18 H. 15

Palais de Rumine, Auditoire XV

## Ordre du jour

1. Discussion du 4ème avant-projet de loi sur l'UNI de Lausanne ;  
présentation et discussion du projet du Groupe de réflexion  
interfacultaire (GRI).
2. Elaboration d'une réponse à la consultation du Département (DIPC).
3. Réorganisation de l'ACIDUL et élection du nouveau comité. \*  
\*Les candidatures sont à annoncer au comité avant l'assemblée  
générale ( case postale 110, 1000 Lausanne 17 ).

Tous les membres du corps intermédiaire intéressés seront les  
bienvenus.

Le comité

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ETUDIANTS DE LAUSANNE  
DU 14 JANVIER 1977, ET RESOLUTIONS ADOPTEES PAR CETTE ASSEMBLEE.

Le 14 janvier 77 s'est déroulé à l'Université de Lausanne une journée d'information et de discussion sur la révision de la loi universitaire, à laquelle on a remarqué, outre une participation importante des étudiants, la présence d'assistants et de professeurs, ainsi que des membres du personnel technique et administratif.

A la fin de cette journée plus de 600 étudiants se sont réunis à l'aula du Palais de Rumine et se sont prononcés, en refusant le 4ème avant-projet de loi à l'unanimité moins 2 voix, motivant leur vote par les résolutions suivantes:

- 1) Les étudiants affirment l'importance de la fonction prospective et critique de l'Université, et sa mission de faciliter à chacun l'accès aux connaissances.
- 2) Les étudiants affirment que la liberté d'expression et d'opinion doit être garantie à l'Université à toute personne, qu'elle en soit membre ou non; et que l'une des meilleures garanties de cette liberté est l'organisation des étudiants.
- 3) Les étudiants refusent en tout cas une participation sous la forme des organes parallèles prévus dans le 4ème avant-projet de loi.
- 4) Les étudiants refusent la concentration excessive du pouvoir de proposition et de décision entre les mains du Rectorat.
- 5) Les étudiants refusent le principe de tout numerus clausus.

Ensuite, l'assemblée a accepté la résolution suivante:

~~"Considérant que: 1) les autorités exécutives du canton et singulièrement le DIPC ont fait preuve au cours de 12 ans de travaux de leur incapacité à mettre sur pied un projet de loi qui satisfasse les milieux intéressés.~~

2) un groupe de membre de l'Université a rédigé de toutes pièces un projet de loi cohérent, et qui lui rencontre l'adhésion de larges milieux.

3) le système de décrets qui gouverne l'Université depuis 1968 n'a que trop duré, les étudiants de l'Université de Lausanne demandent, malgré le fait qu'ils sont opposés en plusieurs points au projet dit du GRI:

- au DIPC et au Conseil d'Etat de se prononcer sur le projet dit du GRI,

- au Grand Conseil de se saisir de ce projet et de le prendre comme base pour légiférer sur l'Université de Lausanne. "

Enfin l'AG reconduit le comité élu le 9 décembre 1976 par elle, et confirmé par les assemblées de Faculté, et lui donne pour mission:

- de réunir les revendications des étudiants,
- de convoquer une nouvelle AG qui les prenne en charge.

LE COMITE DES DELEGUES DE L'AG

MERCREDI  
26 Janv.  
18H  
VINET

# AGE des SSP

MERCREDI  
26 Janv.  
18h  
VINET

## ORDRE DU JOUR:

- Bilan de la journée du 14.
- Comment continuer pour :
  - Donner un contenu concret à notre refus de l'avant-projet
  - Prendre en charge la résolution de nos problèmes réels
  - Etc...
- Réélection des délégués

MERCREDI  
26 JANU.  
18h.  
VINET

A.L.

S.S.P.

MERCREDI  
26 JANU  
18h  
VINET

ORDRE DU JOUR :

- BILAN DE LA JOURNÉE DU 24.
- COMMENT CONTINUER POUR :

- DONNER UN CONTENU CONCRET A NOTRE REFUS DE L'AVANT-PROJET
- PRENDRE EN CHARGE LA RESOLUTION DE NOS PROBLÈMES REELS
- ETC.....

- REELECTION DES DELEGUES



Vendredi 14 janvier  
15h. Aula de Rumine

# ASSEMBLEE GENERALE DES ETUDIANTS

## Ordre du jour

1. Bilan des discussions de la Journée
2. Prises de position sur la Loi
3. Que faisons-nous après le 14.?

convocation: Comité  
de l'AG du 9 décembre

# 14 janvier JOURNEE de DEBAT à l'Université

L'Assemblée Générale des étudiants avait décidé le 9 décembre d'organiser une journée d'information et de discussion sur la nouvelle loi universitaire et les problèmes qu'elle soulève. Pour concrétiser sa volonté, elle a lancé une pétition qui récolta plus de 800 signatures en quelques jours.

En conséquence, le Recteur Rivier a suspendu les cours pour que se tienne le 14 janvier une telle journée.

Il en a confié l'organisation aux Conseils de Facultés. Il importe cependant, conformément aux options prises par l'Assemblée Générale du 9 décembre, que les étudiants participent activement à l'organisation de cette journée; c'est l'occasion d'un véritable débat de fond sur l'Université.

## DEROULEMENT DE LA JOURNEE

**MATIN :** Présentation par facultés du 4ème avant-projet officiel et des réponses qui lui sont opposées (projet du GRI; Manifeste de Lutte contre la Loi Universitaire; etc.).

Discussion par groupes sur les questions posées par la Loi Universitaire :

- Fonction de l'Université
- Liberté d'expression
- Participation
- Numerus clausus/débouchés
- ...

**MIDI :** Pic-nic à Rumine (que chacun amène à manger !) et débat avec participation de personnalités syndicales, politiques et autres.

**15 h. 00 :** Assemblée Générale des étudiants à l'Aula de Rumine.  
Ordre du jour : 1. Bilan des discussions  
2. Prises de position sur la Loi Universitaire  
3. Que faisons-nous après le 14 janvier ?

COMITE DES DELEGUES DE L'A.G. DU 9 DECEMBRE

# APRES LE VERBE: L'ACTE!



La journée du 14 a été un succès :

- présence massive des étudiants (près de 600 personnes en AG l'après-midi.)
- un refus unanime du 4ème avant-projet de loi, un refus qui vient lui porter l'estocade finale.
- et - une série de résolutions votée en AG qui expriment en positif ce que les étudiants veulent à l'Uni :
  - \* Liberté totale d'expression et d'opinion à l'Université qu'on en soit membre ou non.
  - \* Non à un quelconque Numerus Clausus.
  - \* Non au pouvoir centralisé dans les mains du Rectorat.
  - \* Non à la participation bidon.

Depuis le 9 décembre, date de la 1ère AG, il s'est créé à l'uni un RAPPORT DE FORCES de plus en plus favorable face au rectorat et au DIP. Ce rapport de forces nous a permis d'obtenir concrètement :

- la journée sur la loi
- la présence de personnes extérieures à l'uni (syndicalistes notamment), malgré l'opposition maintes fois répétée de Rivier à la presse et aux délégués
- la possibilité de tenir une AG à l'aula de Rumine (ce qui ne s'était vu depuis 68 !)

et, globalement, cela nous a permis de briser la logique de ghetto et d'étouffer que nous connaissons à l'uni et que voulait LEGALISER le projet Rivier. L'espace créé ce 14 janvier, les débats qui ont eu lieu, le fait tout simple que nous nous retrouvions entre étudiants des diverses facultés ont permis que s'exprime, à travers les résolutions, une opposition claire à ce que nous appelons nous : la rentabilisation capitaliste de l'université.

Après la 1ère victoire que représente le rejet unanime du 4ème avant-projet, il faut se demander aujourd'hui COMMENT METTRE EN PRATIQUE les résolutions votées en AG, COMMENT CONTINUER LA LUTTE contre la SITUATION que nous SUBISSONS chaque jour à l'uni.

Le point 3 de l'ordre du jour de l'AG prévoyait cette question. Malheureusement nous ne l'avons pas traitée; elle a été cependant débattue au comité de coordination qui s'est trouvé divisé : certains défendant l'idée d'un "travail patient à la base", fac par fac; travail qui serait enregistré par une AG convoquée ... fin avril !

Pour nous au contraire, il faut profiter du rapport de forces qui nous est favorable; il ne faut pas accentuer la division entre facs; il faut aujourd'hui montrer que nous sommes capables d'imposer DANS LES FAITS ce que nous avons voté en AG.

Quelques exemples :

- sur la liberté d'expression : inviter Jean Ziegler et/ou un membre du Manifeste démocratique de Zu rich.
- sur le numerus clausus et les débouchés : reprendre l'idée qui avait germé en médecine et en lettres d'organiser une

journée d'action et d'étude sur ce thème, en invitant des syndicalistes, des membres du Cours de Formation Pédagogique etc.

- un groupe femme s'est d'ailleurs déjà réuni mercredi passé et a émis l'idée d'une journée consacrée aux problèmes des femmes à l'uni.

D'autre part, nous sommes absolument opposés à ce que le débat sur l'action à venir soit restreint à un groupe de 14 personnes qui s'adjugerait le droit et la prétention de dire ce que "les étudiants" veulent "vraiment". Nous sommes pour qu'au contraire ce débat se déroule démocratiquement et que, tous ensemble, nous décidions des propositions concrètes d'action à mener et des revendications (générales et spécifiques aux facs) à avancer.

C'est pour cette raison que le comité de coordination s'est décidé à convoquer cette semaine des AG de facs. A notre avis, ces AG de facs devraient être des AG préparatoires (au niveau des propositions d'action etc.) à une AG convoquée le plus rapidement possible !

COMITE UNI-BRECHE \*\*\* COMITE UNI-BRECHE \*\*\* COMITE UNI-BRECHE

TOUS

AUX AG DE FACs !

Ed. resp.  
J. Rey

Imp. sur nos  
presses

## A PROPOS DE LA LOI UNIVERSITAIRE:

# Quelle lutte mener dans l'université bourgeoise ?

Il est utile de rappeler quelques banalités sur l'université dans cette société, face à l'indétermination et à la confusion entretenues sur cette question au sein même du mouvement. Ce n'est pas si compliqué, mais c'est indispensable pour comprendre la situation concrète où nous sommes, et on ne peut pas le faire sans partir d'un point de vue. Exprimons-le:

— nous vivons dans une société capitaliste: ce mode de production basé sur l'extorsion de plus-value, en est arrivé aujourd'hui à son stade impérialiste, le plus grand ennemi du développement et de la survie de l'humanité. Les grandes divisions qu'il développe entre hommes et femmes, villes et campagnes, manuels et intellectuels (par exemple), ne sont pas sans incidence (eh oui !) sur la situation actuelle.

— car cette société doit former professionnellement des gens pour faire tourner et encadrer son mode de production. Elle ne les formera, cela va sans dire, que dans le sens utile à sa propre reproduction (aurait-elle vraiment besoin d'une "université critique"? Il faut tordre le cou à cette idée: il n'y a pas de "rôle critique" de l'université, il y a par contre des gens qui critiquent son rôle, et qui, pour le faire, ne sont pas obligés d'y être).

— l'impérialisme, c'est le pillage, c'est la guerre, c'est la centralisation accrue des richesses dans les mains d'une minorité, c'est le développement anarchique des forces productives, c'est la crise: rien d'étonnant à ce que périodiquement l'Etat se voie obligé de réajuster ses écoles aux besoins du développement capitaliste, qu'il soit toujours "en retard" d'une restructuration.

### LA FIN DE LA "DEMOCRATISATION DES ETUDES"

On sait que pendant les années de "croissance", il y a eu la prétention de faire accéder aux études supérieures même les enfants des couches prolétarisées et de la petite-bourgeoisie. Mais qui peut prétendre qu'il y ait jamais eu plus de 3 o/o de fils de travailleurs productifs à l'uni ? Ce qu'il y a eu par contre, c'est une série de "facilités" pour ce qui est des problèmes matériels, qui représentaient tout de même un progrès, même si la sélection de classe a une base matérielle plus profonde.

Aujourd'hui la crise... "Pléthore" d'enseignants, augmentation du nombre d'heures et d'élèves par classe, vidage des stagiaires... voilà un exemple de crise des débouchés pour l'enseignement, il y en a d'autres. Ce qu'il y a au fond, c'est depuis quelque temps une sélection poussée des cadres que la bourgeoisie emploie, petits et grands. Le contrôle, surtout idéologique, passe matériellement par la scolarisation accrue des études, le tri à l'entrée (Numéris Clausus) et à la sortie (examens) entre autres. Ce n'est plus l'université libérale, c'est celle du capital monopoliste.

L'ennui, c'est qu'il faut développer cette transformation sans trop provoquer de contradictions à l'intérieur (elles) sont toujours gênantes, vu l'impact traditionnel de l'université dans la vie politique du canton). Ce qui rend le moment favorable pour ceux qui veulent accomplir ce sinistre office, c'est de façon générale la fin du mouvement de la jeunesse des années 71/74 (luttés dans les écoles, l'armée, etc...), et plus particulièrement l'inexistence d'associations de défense

des intérêts étudiants et de regroupements déterminés capables de rallier rapidement une partie importante des étudiants aux propositions de lutte.

Le sucre qui doit permettre d'exercer leur triste besogne de conciliateurs à ceux qui voudraient nous faire croire qu'on pourrait accommoder la loi avec les intérêts de la majorité des étudiants, c'est l'extension de la corruption des professeurs en leur faisant croire à un pouvoir accru par le Sénat et les facultés, c'est la mise sur pied d'instances de participation. Il s'agit en effet de désarmer au maximum l'opposition des profs libéraux, des démocrates. Pour ce qui est de la participation, son côté bidon est évident. Seulement, comme elle sera instaurée, il est inutile de se contenter de glapir contre ce "piège", il risque de fonctionner de toute façon. La question sera plutôt de voir comment il est possible d'utiliser cet instrument à notre profit (pensons aux assemblées de délégués des gymnases ces dernières années.). Ce qui est sûr, c'est que même si certains ténors de groupements pensent sans doute déjà y entamer leur carrière de "gauche", il n'y a pas actuellement de mouvement d'étudiant assez fort pour savoir utiliser ces instances en en dénonçant la nature hypocrite tout en s'en servant au maximum.

### L'ATTAQUE DE L'ETAT

Nous parlons bien de l'Etat qui dirige cette société, et cette uni en particulier, au plus grand profit du capital monopoliste. Nous parlons ensuite du rectorat qui n'est que l'agent dévoué des bourgeois dans cette institution.

La possibilité de sanctions disciplinaires, de renvoi d'étudiants poursuivant "anormalement" la durée de leurs études ou ayant écopé d'une sanction pénale, les retraits ou les diminutions de bourses et prêts d'étude, le Numéris Clausus, qui cela vise-t-il ? Les fils-à-papa et les futurs larbins de la bourgeoisie, chiens-de-garde de son idéologie qui font circuler aujourd'hui une contre-pétition à la nôtre ? Ou bien ceux qui doivent travailler pour vivre en étudiant, ceux qui ne font pas les meilleures notes au bac ou après parce qu'ils ont autre chose à faire qu'à mouiller pour leurs études, ceux qui ne viennent pas au cours parce qu'ils s'y endorment ?

Nous affirmons avec le camarade Mao Tsé-toung que dormir au cours, les courber ou y faire autre chose est un signe de bonne santé idéologique !

Cette loi va gêner tous ceux qui voudraient se bercer d'illusions sur la neutralité du savoir et des études qu'on leur accorde; il est difficile de jouer les innocents pudiques face au caractère de classe de cette attaque: ce sont les étudiants qui doivent travailler, les boursiers, les réfractaires enfin, qui sont visés.

### OU EN SOMMES-NOUS ?

150 personnes à la première assemblée générale, 30 en médecine, 35 en lettres, 38 en SSP, 50 en théologie, 15 en sciences, 25 à l'AG des boursiers, 60 en droit (mais opposés à la lutte)... 3 en HEC !, une soixantaine pour l'action d'agitation au Dies; "toujours les mêmes", pleurnichent les conciliateurs et les défaitistes, "c'est déjà pas mal" disent les autres.

Nous pensons que 200 personnes (sans doute bien plus après l'AG de jeudi) prêtes à lutter contre une loi en Suisse, c'est déjà beaucoup... à condition qu'elles représentent une opposition unie et déterminée. Ce n'est pas encore le cas...

La tradition des palabres estudiantines a la peau dure. La plupart des assemblées prennent peu ou pas de résolutions pratiques, pas mal de gens en ressortent blasés ou écoeurés.

— Le réflexe parlementariste d' "on ne peut rien faire sans la majorité" se traduit par la minimisation des rassemblements pratiques, par l'esprit timoré face aux propositions de lutte.

— Nous disposons depuis janvier d' une plate-forme de critiques et de revendications votée par 600 étudiants, mais la question de la mise en pratique de ces revendications est loin d'être résolue.

## ASSEZ DE PAROLES, DES ACTES !

L'esprit timoré, la peur des autorités et du mouvement, la conciliation opportuniste et procédurière sont nos pires ennemis. Tout le monde sait qu'on ne peut avoir et le beurre et l'argent du beurre: quand on veut obtenir quelque chose, il faut lutter pour l'obtenir. Or dans le cas présent, on s'oppose à l'Etat cantonal, et les échéances sont rapides: l'entrée en matière sur le projet sera adoptée le 21, la discussion aura lieu quelques jours plus tard.

Nous voyons que l'ennemi concret c'est l'Etat, qui met en place une loi au service du capital monopoliste. Nous voyons que les plus visés sont de fait tous ceux qui ne correspondent pas au moule de l'étudiant docile et argenté, c'est-à-dire ceux qui se révoltent contre l'idéologie de la bourgeoisie ou qui, tout simplement, ne peuvent pas se la payer. Ce ne sont pas TOUS les étudiants qui sont visés; prétendre en gagner la plus grande partie est une hypocrisie, le meilleur moyen de liquider la lutte possible. Il faut donc se donner les moyens de

regrouper les étudiants les plus conscients de cet état de chose, condition pour manifester une opposition claire et déterminée à ce projet.

Cela implique pour nous:

1) La dénonciation des propositions unanimistes (elles n'ont pas de base matérielle à leur réalisation).

2) La critique et la lutte contre la mollesse (en fait la trahison ou la collaboration devant les autorités).

3) Le regroupement d'un noyau d'étudiants avec des positions claires sur la caractère bourgeois de ce projet et de la nature de l'Etat qui l'élabore.

Nous proposons à tout le mouvement d'entrer en matière à cette assemblée sur les mesures de lutte suivantes, qui ne sont pas simples à réaliser mais qu'il FAUT mettre en pratique même en petit nombre.

1) L'organisation d'une journée d'information dans les locaux universitaires pour lundi (jour de l'entrée en matière au Grand Conseil) avec affiches, stands, signature de la pétition, afin d'élargir la base du mouvement dans un premier temps. Il s'agit de convaincre la majorité des étudiants de la légitimité de notre point de vue, donc par là même de se donner la capacité d'isoler les réactionnaires, de leur interdire de se prétendre "porte-parole de la majorité silencieuse".

2) Comme l'entrée en matière sera acceptée par le Grand Conseil, le moment le plus fort pour nous sera la journée des débats proprement dits (le mercredi ?). Il faut se mettre en grève même à peu, être présents toute la journée dans l'université, oser intervenir aux cours pour appeler à l'arrêt des cours et à une manifestation dans la journée.

3) Nous proposons une manifestation ce jour-là, et non le 21 (entrée en matière). Le "soutien" aux interventions du PS-POP n'est pas principal pour nous. Ce qui l'est, c'est une bonne préparation pour deux journées au moins de mobilisation pour le jour qui est objectivement le moment fort de l'adoption de la loi.

**Nous appelons tous ceux qui sont d'accord avec notre point de vue et nos propositions à venir en DISCUTER AVEC NOUS POUR LES METTRE EN PRATIQUE**

**LE VENDREDI 18 A 17 h. 30 A LA CHANNE VALAISANNE  
(Place du Tunnel; petite salle au fond du café)**

**Organisation Communiste**

**LE DRAPEAU ROUGE** 

Case 2574 1002 Lausanne

# L'ETAT IMPOSE SES SOLUTIONS A LA CRISE, LUTTONS AVEC LE MOUVEMENT OUVRIER ET POPULAIRE CONTRE SA POLITIQUE!

Il serait bien étonnant que, dans la société capitaliste et impérialiste suisse, durement secouée par une crise économique profonde (la plus profonde en Europe avec près de 300.000 postes de travail liquidés en 2 ans et 30.000 prévus en moins pour cette année 77 par les économistes bourgeois eux-mêmes), le secteur universitaire échappe aux efforts de restructuration et aux plans d'économie de la bourgeoisie et de son Etat. Ceci d'autant plus que la crise et le redimensionnement économique qu'elle implique pour les capitalistes, posent des exigences nouvelles pour la formation des cadres, des gestionnaires et des fonctionnaires que produit l'université bourgeoise.

Jusqu'à aujourd'hui, les capitalistes et l'Etat bourgeois ont tenté de faire payer la crise à la classe ouvrière et aux couches populaires par les licenciements, les fermetures d'entreprise, les baisses de salaire, l'augmentation du coût de la vie, des impôts (TVA), des assurances, etc.... Cette attaque aux intérêts ouvriers et populaires a pu être largement camouflée grâce au renvoi massif de travailleurs immigrés et par la possibilité pour le capitalisme suisse, par sa nature impérialiste, de renforcer le pillage et l'exploitation des pays du troisième monde. Mais cette attaque a suscité une opposition grandissante des travailleurs qui ont renoués avec la lutte ouverte contre le capital par la grève et les occupations d'entreprise, de même qu'une méfiance et une opposition croissantes des couches populaires, des paysans notamment, à la politique de l'Etat.

L'Université est pour l'essentiel restée durant cette période ce vase clos où la bourgeoisie forme les cadres dont elle a besoin, impose sa domination politique et idéologique, modèle ses successeurs. Jusqu'à aujourd'hui, seul le personnel administratif a été touché par les limitations de crédits et les pressions sur l'emploi opérées par l'Etat, ainsi que quelques assistants ou enseignants du corps intermédiaire. D'autre part, ce n'est qu'une fois leurs études terminées, que des étudiants, en nombre croissant, se trouvent confrontés à des problèmes d'emploi. Mais cette situation n'a pas engendré de réactions organisées significatives ni du personnel administratif ni des étudiants.

C'est dans cette période que l'Etat bourgeois envisage de poursuivre le renforcement de sa mainmise politique et idéologique sur l'institution universitaire dans son ensemble. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a élaboré un avant-projet de loi universitaire allant dans ce sens. L'Etat veut assurer son pouvoir au sein de l'Université, augmenter les compétences du Recto-

rat à son service, avoir les mains libres pour imposer le Numerus Clausus, restreindre les crédits des facultés, intégrer au maximum dans un souci de rentabilisation les secteurs scientifiques de l'Université et l'industrie privée. Il veut finalement disposer d'une université répondant aux besoins nouveaux d'une économie en pleine restructuration.

Les oppositions à ce projet, qui ont pris la forme de contre-propositions (du GRI notamment), ne sont que formelles. Elles vont dans le sens de demander la possibilité pour les professeurs, le corps intermédiaire, le personnel administratif et les étudiants de s'exprimer sur le devenir de l'université, sur sa fonction qui devrait être "prospective et critique". Mais ce contre-projet n'est finalement qu'une manière différente de gérer l'Université, en visant à l'intégration des étudiants principalement aux prises de décision, sans remise en cause réelle de sa fonction et de sa soumission aux impératifs économiques capitalistes. Pour s'en convaincre, il suffit de voir que le Rectorat, sous la pression des étudiants, propose lui-même la journée d'information sur la loi. Il est prêt à discuter, il est même favorable à ce que toutes les opinions s'expriment dans un débat "démocratique", à condition que rien ne change et que personne ne remette en cause, par une opposition effective, les projets de l'Etat.

Car c'est bien là la question! On organisera tous les débats, colloques, séminaires ou autres, on fera même parler des personnes "extérieures à l'Uni", rien n'y fera si tous ceux qui refusent cet avant-projet de loi ne s'organisent pas pour s'y opposer pratiquement, à l'intérieur de l'Université. Personne ne doit se faire d'illusions sur la possibilité de l'améliorer en dehors d'un rapport de force réel, alors que les partis bourgeois vont prendre fait et cause pour lui (ou pour le même, un zeste plus libéral) et l'adopter lors de la votation au Grand Conseil. La journée organisée par le Rectorat est pipée d'avance. Pour éviter de tomber dans le panneau, il s'agit de ne pas se limiter à se prononcer sur tel ou tel aspect de la loi ou du contre-projet, comme il le souhaite, ce qui finalement ne déboucherait que sur le statu quo. Nous devons discuter concrètement comment refuser le renforcement de la mainmise complète de l'Etat sur l'Université, comment s'organiser pour lutter contre cette loi. Tout le reste ne sera que palabres académiques.

**NON A L'AVANT-PROJET DE LOI SUR L'UNIVERSITE !**

**POUR UNE JOURNEE DE LUTTE, CONTRE UNE JOURNEE DE PALABRES SOUS LA HOULETTE  
DU RECTORAT !**

De même que la classe ouvrière et les couches populaires s'affrontent toujours plus à la politique antipopulaire de l'Etat, les étudiants doivent eux aussi lutter contre l'ennemi commun, non pour la défense corporatiste de leurs privilèges, mais pour élargir au maximum le front de lutte contre l'Etat bourgeois. Ce n'est qu'en ralliant le mouvement et en luttant avec ceux qui subissent pratiquement et quotidiennement l'exploitation et la domination de la bourgeoisie, que les intellectuels remettent réellement en cause le rôle qui leur est attribué dans cette société de classe par le capital et son Etat.

**LUTTONS AVEC LE MOUVEMENT OUVRIER ET POPULAIRE CONTRE LA POLITIQUE DE LA  
BOURGEOISIE ET DE SON ETAT !**

Rupture Pour Le Communisme

Lausanne, le 14 janvier 1977



## NON A LA REPRESSON

Ce matin, une banderole dénonçant la répression à l'université a été déployée pendant la séance du Dies Academicus. Cette action veut protester contre les enquêtes disciplinaires qui sont actuellement lancées par le recteur à l'encontre d'une douzaines d'étudiants et d'assistants de l'université.

Il leur est reproché de s'être mobilisé le semestre passé contre l'arrêté du Conseil d'Etat permettant l'introduction du Numerus Clausus. Cet arrêté a en effet suscité immédiatement des réactions à l'université. Une assemblée générale eut lieu le 9 mai, suivie le 22 mai d'une journée d'action comprenant un travail en commissions, une assemblée générale et une manifestation.

Une fois de plus le recteur veut donc refuser aux étudiants le droit de discuter et de se mobiliser à l'intérieur de l'université autour de problèmes les concernant en premier chef, alors même que le débat largement lieu dans l'opinion publique et au parlement. D'ailleurs, ce que le recteur refuse aux étudiants, il n'hésite pas à l'autoriser à d'autres pourvu qu'ils défendent des thèses qui sont proches des siennes. Ainsi jeudi passé, le professeur Delachaux partisan de la limitation du nombre des étudiants en médecine a pu donner une conférence dans un auditoire de l'université.

D'autre part le recteur fait semblant d'ignorer que la mobilisation a regroupé 300 personnes pour selon une vieille formule, poursuivre de soi-disants meneurs. Cette conception qui veut voir dans chaque mobilisation le fruit de l'activité d'agitateurs et non pas la réponse spontanée des étudiants à une mesure qui les frappe est totalement ridicule, toutes les décisions au sein du mouvement ayant été prises démocratiquement. Le ridicule atteint son comble lorsqu'on sait que certains des soi-disants meneurs poursuivis par le rectorat n'étaient simplement pas participants au mouvement ou avaient quitté l'université depuis plus d'une année et étaient normalement à leur travail ce jour-là.

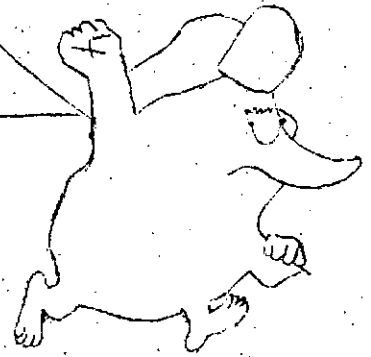
Pour toutes ces raisons, les étudiants et assistants poursuivis d'enquêtes disciplinaires ont refusé de se présenter devant le juge chargé de l'instruction, dénonçant de plus le total arbitraire de la procédure disciplinaire.

Quant aux autres participants au mouvement, ils ont signé une déclaration qui a recueilli 200 signatures demandant la levée immédiate des enquêtes disciplinaires. Au cas où le rectorat refuserait de lever les enquêtes la déclaration précise que les signataires revendiquent la responsabilité de l'ensemble de la mobilisation et demandent d'être tous soumis à une enquête disciplinaire.

LEVÉE IMMEDIATE DES ENQUETES DISCIPLINAIRES

LIBERTE D'EXPRESSION POLITIQUE A L'UNIVERSITE

# NON A LA REPRESSION LIBERTE D'EXPRESSION POLITIQUE



Encore tout impressionnés par les paroles du recteur, le corps professoral, les autorités et autres huiles locales ont été confrontés hier, à la sortie du Dies Academicus, à un spectacle qui montrait bien que la vérité, même académique, n'est pas toujours là où l'on croit.

En effet, dans son discours, Rivier venait pendant plus de trois quarts d'heure de regarder la liberté d'expression au fond des yeux. Il alla même jusqu'à déclarer que "la libre confrontation des idées est le meilleur moyen d'atteindre la vérité". Dominique se faisait ainsi le défenseur de la liberté d'expression alors que jusqu'ici il s'était montré un champion de la répression qui en moins de deux ans a réussi à inscrire à son palmarès :

- l'interdiction faite à J. Valier et M. Lowy qui enseignent tout deux dans diverses uni de France, de donner une conférence
- l'interdiction faite à Charle André Udry de pénétrer à l'intérieur des locaux universitaires alors qu'il a pu s'exprimer librement à l'université de Fribourg et dernièrement à l'université de Neuchâtel
- des sanctions contre deux étudiants qui avaient participé à une exposition pour le Chili
- enfin, le lancement d'une enquête disciplinaire contre les participants à l'action contre le Numerus Clausus.

La surprise était de taille et l'ardeur qu'y mit le recteur réussit peut-être même à convaincre les plus septiques.

Mais les applaudissements étaient-ils à peine terminés que le directeur administratif accompagné par d'autres flics internes à l'université se ruèrent sur les distributeurs d'un tract et les porteurs d'une banderolle sur laquelle était inscrit : "Non à la répression. Liberté d'expression politique".

Cette action du Comité Uni-Breche s'inscrivait dans le cadre de la lutte contre les enquêtes disciplinaires auxquelles sont soumis 12 étudiants pour avoir participé à la journée d'action sur le Numerus Clausus. Elle avait également pour but de dénoncer l'absence de toute liberté d'expression politique à l'université.

Ainsi, le recteur vient de prouver une nouvelle fois que la liberté de parole n'est accordée qu'à ceux qui défendent des points de vue proches des siens. Le semestre dernier, les directeurs de Nestlé, Brown Boveri, Eternit avaient été invités à parler à l'université. Jeudi dernier, le professeur Delachaux, ardent partisan de la limitation du nombre d'étudiants en médecine, a pu donner une conférence dans un auditoire de la faculté de médecine, cette même faculté qui avait été bouclée au semestre dernier pour empêcher les étudiants de tenir un meeting sur le Numerus Clausus.

Hier matin, il a fait un pas de plus en employant la force pour interdire une simple distribution de tracts. Est-ce le début de l'interdiction de distribuer des tracts ou de vendre des journaux à l'intérieur de l'université ?

Ce qui s'est passé au Diès est extrêmement grave. Ce sont des droits démocratiques élémentaires qui ont été remis en question par Rivier et ses sbires. Plus que jamais la lutte pour la liberté d'expression s'avère nécessaire.

Même s'il est clair que des victoires décisives sur le plan de la liberté d'expression ne pourront être gagnées que sur la base d'une mobilisation importante des étudiants, le CUB ne cédera pas face à la tentative du recteur de museler le mouvement étudiant. Nous continuerons à organiser à l'intérieur de l'université des meetings, des expositions, pour dénoncer l'université de classe, pour apporter notre soutien aux luttes de libération des peuples opprimés et aux luttes de la classe ouvrière.

NON A LA REPRESSION !

LEVÉE IMMÉDIATE DES ENQUÊTES DISCIPLINAIRES !

LIBERTÉ D'EXPRESSION POLITIQUE !

Lausanne le 22 Novembre 1974

Comité Uni-Brèche

\* \* \* \* \*

Rejoignez le Comité Uni-Brèche en prenant contact avec les distributeurs de tracts ou en écrivant à la case postale 592, 1000 Lausanne 17

\* \* \* \* \*

MEETING AVEC ALAIN KRIVINE

FRANCE : de la grève des PTT à la  
grève générale .....

L' AUTOMNE CHAUD

lundi 25 novembre à 20h. 30 salle des XXII Cantons.

# NON À LA SUPPRESSION DES BOURSES, NON AU NUMERUS CLAUSUS ÉCONOMIQUE ! IL EST MOINS UNE POUR AGIR !

Le 10 mars prochain, la guillotine des économies doit couper la tête aux bourses ! Les partisans du "moins d'Etat" veulent frapper la formation. L'enjeu est de taille. C'est le spectre du numerus clausus que l'on brandit. Mais attention... il ne s'agit pas de n'importe quel numerus clausus, mais bien du plus perfide, puisqu'il tend à empêcher l'accès à la formation de celles et ceux qui proviennent de milieux ou de cantons défavorisés.

Le 10 mars prochain en effet le peuple se prononcera sur ce qu'il est convenu d'appeler "la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons". La suppression des subventions fédérales aux subsides de formation n'est qu'une mesure d'économie parmi d'autres. Chaque canton sera forcé d'économiser, sans que nul ne connaisse les domaines qui seront touchés.

La Confédération verse actuellement à titre de subvention pour les dépenses des bourses des cantons 80 millions. Pour certains cantons, cette subvention représente jusqu'à deux tiers des bourses versées. Les étudiants sont loin d'être les seuls touchés, puisqu'en 1983 ils ne représentaient que 21 o/o des boursiers et recevaient 33 o/o du montant total des bourses accordées.

Avec la redistribution des tâches entre la Confédération et les cantons, ces derniers vont se retrouver dans le domaine des bourses devant un trou financier considérable. Il est hautement improbable que la perte de l'aide fédérale puisse être compensée par les moyens cantonaux. Des cantons comme Vaud, Berne ou Fribourg ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne pourraient pas remplacer intégralement les subventions fédérales. De plus la situation des cantons non universitaires va devenir encore plus difficile. Ceux-ci doivent déjà verser aux cantons universitaires des contributions chaque année plus élevées. Les jeunes venant de ces cantons vont donc être particulièrement frappés par une réduction des prestations des bourses.

Le système actuel de bourse, loin du reste d'être suffisant, va être fortement détérioré. Aujourd'hui déjà la part des jeunes issus de familles ouvrières et paysannes (environ 50 o/o de la population) est en dessous de 15 o/o du total des jeunes qui entreprennent une formation universitaire.

LA POSSIBILITÉ DE FAIRE DES ÉTUDES OU NON VA DÉPENDRE ENCORE PLUS ÉTROITEMENT DE L'APPARTENANCE CANTONALE ET DU MILIEU SOCIAL DU CANDIDAT(E) AUX ÉTUDES. C'EST LE DROIT AU LIBRE ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES QUI EST EN CAUSE.

**Participons nombreux à la création d'un COMITÉ D'ACTION  
CONTRE LA SUPPRESSION DES BOURSES le MARDI 15 JAN-  
VIER à 12h, salle 72 19, bâtiment central, Dorigny.**

COMITÉ UNIBRÈCHE

CUB OUVERT CUB OUVERT CUB OUVERT CUB OUVERT CUB OUVERT CUB OUVERT CUB

DEBAT

SUR

MARXISME, IDEOLOGIE ET SCIENCES SOCIALES

MERCREDI 19 JUIN

16<sup>00</sup>

ANCIENNE ACADEMIE

SALLE 6

impr. sur nos presses

éd. resp. pavillon

# A NOUS DE FAIRE LA FÊTE



## La minorité... c'est ceux qui nous contrôlent

M. Chevallaz nous a bien fait rire lorsqu'il a osé prétendre devant toute la population lausannoise qu'une cinquantaine d'agitateurs rendrait impossible une fête qui regroupe plus de 100'000 participants. Personne ne peut croire que cette infime minorité, comme il aime l'appeler, justifie une telle décision. La vérité est tout autre. Elle est à chercher dans l'organisation de cette société pourrie qui ne profite qu'à une minorité de possédants qui contrôle tout le monde. Cette minorité crée à Lausanne et en Suisse une insatisfaction profonde chez les ouvriers, les salariés, les locataires, les écoliers et certains étudiants la grande majorité des laissés pour compte. Cette insatisfaction s'accroît de jour en jour et devient toujours plus généralisée. Pourquoi ?

## Cette société est basée sur l'oppression

Dans les fabriques, les patrons achètent notre travail avec de bas salaires et nous revendent après coup très cher les biens que nous avons produits. Non contents de nous exploiter en faisant des superprofits, ces messieurs veulent nous con-

trôler par des horaires et des cadences de fous, une discipline de bagne et des licenciements punitifs. Grâce à leur richesse, ils concentrent leur pouvoir et nous contrôlent même en dehors de nos heures de travail.

Car les propriétaires, leurs alliés, ont construit des quartiers casernes pour nous y entasser loin du centre. Ils fixent les loyers pour en tirer le maximum de profit en se foutant bien que plus du quart de nos paies y soit englouti. En construisant des HLM sans tenir compte de nos besoins, ils organisent l'isolement de chacun pour nous diviser encore plus.

Dans les magasins, chaque jour, nous devons utiliser une part toujours plus grande de nos salaires pour manger, nous habiller et acheter des biens de première nécessité.

À l'école, directeurs et professeurs, payés par l'Etat, ne peuvent enseigner leur programme-bidon qu'à grand renfort d'autoritarisme: exclusions, avertissements aux parents, chantage aux notes etc.

Voilà la cause réelle du mécontentement qui se généralise. Voilà pourquoi la Municipalité a peur de rassembler "son peuple" dans la rue. Car l'organisation de cette société n'est pas la nôtre, elle est celle des nantis qui la perpétuent en nous contrôlant grâce à leur pouvoir de fric et de flics.

## POUR RÉTABLIR LA VÉRITÉ

### Le comité d'organisation

Et si la décision a été prise d'un commun accord par la Municipalité et le comité d'organisation, il est facile de deviner que ce dernier a fini, après bien des hésitations par se laisser persuader par les autorités.

Ce qui veut dire que la décision fut prise par Chevallaz, et qu'ensuite seulement, il fit les pressions nécessaires pour faire passer la pilule.



**M. Chevallaz :** Malgré l'accalmie évidente que connaît Lausanne ces jours, nous n'avons pas pu donner de garanties suffisantes qu'il ne se passerait rien.

Il aurait pu pleuvoir ! ! Mais ce que la municipalité ne dit pas, c'est que presque 50 % des sociétés, groupes et marchands de l'année passée avaient décidé de ne plus participer à la Fête. Motif: les dégâts matériels causés aux installations. Devant de fiasco, Chevallaz préfère décevoir les petits commerçants et utiliser pour les élections cette suppression

de la Fête en se faisant le champion de l'ordre policier !

**M. Lavanchy :** « Le but de notre association est d'organiser une fête populaire ou biennale, dans la détente et dans la joie. Or, cette fois-ci, nous ne pouvions garantir à la population une non-intervention de la police. »

Il semble que la police soit un élément incontrôlable. On a peur qu'il lui prenne la lubie de ressortir ses gaz. Nous savons d'ailleurs que les flics ont aussi fait pression pour la suppression de la Fête à cause des heures supplémentaires qu'ils auraient dû encore faire...

**M. Deppen :** « Il a fallu plus de courage pour supprimer la fête que pour la maintenir. Nous l'avons supprimée cette fois-ci parce que nous l'aimons et que nous voulons qu'elle reprenne l'an prochain sa place. »

Ce gros sentimental se prive de ce qu'il aime. Il sait très bien qu'en 1972, les garanties pour qu'il ne se passe rien ne seront pas plus certaines puisque le mécontentement de la population augmente. Ce qu'il veut, c'est remodeler complètement cette fête, pour qu'on ne s'y exprime plus, mais qu'on y consomme passivement.



## là où il y a oppression... il y a révolte

Les exploités et les opprimés commencent à en avoir marre de casquer pour les autres. On nous dit de jouer le jeu qui consiste à rester les mains nues sans toucher aux intérêts des privilégiés. On nous dit de fermer notre gueule et d'attendre.

Mais déjà d'autres solutions naissent. Les ouvriers ne croient plus que la paix du travail leur permettra de changer leur situation de salariés. Des grèves sauvages sont nées, rendant confiance aux ouvriers (Genève, Yverdon, Tessin). Dans les quartiers aussi, les locataires commencent à reprendre confiance dans la force de leur union. Pour se défendre, ils organisent des grèves de loyers (Renens, Pont-des-Sauges).

La jeunesse elle-même n'est pas isolée du mécontentement général. Elle s'unit en occupant des locaux et en luttant les premiers contre les marchands de loisirs.

Le C.A.C. ne peut avoir la responsabilité de ce mécontentement général qui existait bien avant la lutte entreprise contre les marchands de loisirs.

Sans comprendre que c'est cette société organisée par une minorité de nantis qui produit ce climat de tension, il est impossible de ne pas tomber dans le ridicule pour expliquer la suppression de la fête à Lausanne.

## Le CAC à tout faire.

La Municipalité n'a pas peur de ce ridicule, car elle aide et défend ceux qui contrôlent nos vies. Elle refuse donc de s'exprimer sur LES REELLES CAUSES DE SON IMPUISSANCE FACE A UN RASSEMBLEMENT POPULAIRE QUI A POUR BUT LA FÊTE. Elle saute dans le premier bateau et cherche à tout mettre sur le dos du C.A.C. Ce n'est pas par hasard qu'elle nous choisit comme tête de pipe. Elle essaye depuis deux mois de torpiller ce mouvement par la diffamation:(...il s'agit d'une minorité importée...elle installe un climat préfasciste...), par les gaz et les arrestations arbitraires de Deppen. Mais cela n'a servi à rien. Le C.A.C. a démontré partout que son action ne propose pas en premier la violence, mais que les réponses de la ville et la répression, elles SONT VIOLENTES.

Le C.A.C. du reste a concentré son travail durant ces dernières semaines dans les quartiers pour y unir jeunes et vieux, ouvriers, locataires, écoliers afin que nous nous exprimions sur nos problèmes communs pour trouver des moyens de lutte. C'est cela avant tout que les patrons, la Municipalité, les marchands d'appartements ou de loisirs craignent. La Municipalité sait que nous parlons juste, que nous réussissons à rassembler dans les cours d'immeubles jusqu'à 400 personnes et dans les fêtes et manifestations jusqu'à 2'000 personnes, ce qui est nouveau à Lausanne. C'est pour cela que nous sommes pris pour cible. Ce n'est pas du tout parce que "des mouvements pourraient profiter de l'exceptionnelle tribune que constitue la Fête à Lausanne pour se l'accaparer". Deppen sait d'ailleurs par ses indices qu'absolument rien n'a été décidé en assemblée générale pour une quelconque manifestation du C.A.C. lors de ces fêtes.

## Même pas les miettes !!!

Que veut dire pour nous la suppression de cette fête ? Nous savons que ces journées n'ont rien à voir avec le festival de Lausanne et les soirées de Beaulieu, avec le gros gâteau des loisirs chers qui nous sont refusés. LA FÊTE A LAUSANNE, C'EST LA NOTRE !!! Ce sont les maigres loisirs qui nous restent, les seuls jours où patrons et Municipalité nous laissent nous réunir. La Fête à Lausanne est encore la fête du peuple, même si elle est encore dirigée par les marchands et la police. Elle nous permet de vivre un peu plus détendus que tous les autres jours de l'année.



En nous l'enlevant, la Municipalité nous retire de la bouche les miettes de loisirs qui nous sont déjà comptées par les marchands. Elle perd toujours plus le contact avec la population déçue, celle avec laquelle nous n'avons pas de peine à nous unir. Elle n'arrive pas à nous faire endosser aux yeux de la population la responsabilité des désordres créés par le climat répressif de cette société.

## Si le peuple veut la fête aura lieu.

Face à une telle provocation, le C.A.C. prouve une fois de plus qu'il a raison de ne plus rien attendre des décisions municipales concernant les loisirs. Il a raison de lier les patrons, les marchands et la Municipalité puisque nous savons qu'ils sont tous unis pour supprimer la Fête. Devant une telle déception, le C.A.C. prouve que pour nous en sortir il ne faut compter que sur nos propres forces (comme à Mont-Repos, Montbenon, Escaliers du Marché). LA FÊTE QUE LA MUNICIPALITE ET LES PATRONS NOUS VOLENT, REPRENONS-LA, CAR NOUS SOMMES LA MAJORITE !!!

**A NOUS DE FAIRE CE QUE NOUS VOULONS. ORGANISONS-NOUS  
FACE A L'INTERDICTION, GROUPONS IDÉES ET SUGGESTIONS.  
LE CAC. ASSURE UNE PERMANENCE A L'EVECHE DES 18h.  
NOUS AVONS BESOIN DU SOUTIEN FINANCIER DE TOUS  
CAC. CASE POSTALE 125  
1012 CHAILLY**

CONFERENCE-DEBAT : MARXISME, IDEOLOGIE ET SCIENCES HUMAINES.

Dans les cours de sciences politiques, de sociologie, d'histoire, etc... de première année, les problèmes méthodologiques ont été abordés soit par les professeurs soit par les étudiants. Un des points importants du problème méthodologique concerne les conditions de l'objectivité des sciences humaines. Peut-on connaître scientifiquement la réalité ? Quelle réalité ? Existe-t-il des méthodes scientifiques, neutres ?

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de connaître le cadre général dans lequel le marxisme pose le problème de l'objectivité dans les sciences humaines; c'est-à-dire analyser les processus idéologiques, la conscience de classe et son origine, ainsi que l'enjeu du débat entre le marxisme et les sciences humaines. Car derrière ce qui peut apparaître comme un débat académique entre intellectuels, c'est non seulement le problème de la connaissance de la réalité sociale qui est en jeu, mais également celui des conditions de sa transformation.

Comité Uni-Brèche.



15 MAI 1972

Lausanne, le 11.5.72

Messieurs les professeurs, étudiants et assistants de l'Université,

Le Conseil d'Etat a pris récemment par voie d'arrêtés toute une série de mesures visant à restreindre très sévèrement la liberté d'expression dans les établissements de formation, Université, gymnases, centre d'apprentissage, apportant ainsi une caution gouvernementale à la politique arbitraire et répressive du Rectorat.

En ce qui concerne l'Université, rappelons quelquesunes des applications les plus récentes de l'article 96 bis grâce auquel le Rectorat interdit et réprime toute politique contraire à la sienne: interdiction de la conférence de Jacques Valier, de celle de Michael Lowy, de celle de Jean-Luc Dallemagne, tous conférenciers dont la valeur scientifique a été unanimement reconnue par la presse, qui parlaient sur des sujets (économiques ou philosophiques) traités dans les cours et séminaires de l'Université, et dont le seul tort aux yeux du Rectorat est d'être marxistes; interdiction des meetings sur le Bengale et le Vietnam organisés par le Comité Uni-Brèche, sanctions disciplinaires et poursuites pénales contre des étudiants accusés d'avoir organisé ces meetings, "interdiction de séjour" à l'Université et poursuites pénales contre le conférencier, Charles-André Udry...

L'Université de Lausanne constitue à cet égard une exception: dans les autres universités suisses en effet (pour ne pas parler des universités étrangères), le débat politique peut se dérouler librement, des meetings et conférences politiques avoir lieu quotidiennement dans les locaux universitaires sans que personne y voie rien que de très naturel. A Genève par exemple, des conférences de Charles-André Udry et Jean-Luc Dallemagne ont eu lieu à l'université devant plusieurs centaines d'étudiants, alors que ces mêmes orateurs sont interdits et poursuivis à Lausanne...

Certes, la politique répressive du Rectorat n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau par contre, c'est l'application systématique de cette politique, véritable offensive de la part du Rectorat, et son renforcement par les arrêtés du Conseil d'Etat.

C'est pourquoi une riposte massive et efficace doit être rapidement organisée. Car, comme l'affirmait récemment le professeur Willener dans une interview accordée à la FAL sous le titre "La répression va scléroser l'université et la société", "l'article 96 bis prétend exclure l'entrée de la politique à l'université; ceci part des prémisses que l'université est actuellement aseptique et qu'elle risque d'être contaminée. Ceci ne correspond pas à la réalité. Les préférences, les orientations, les prises de position ne manquent pas, ni de la part des enseignants, ni de la part des

administrateurs. L'application restrictive qui est faite de l'article 96 bis de même que les arrêtés récents du Conseil d'Etat constituent une forme archaïque d'intervention et ressortent de mesures d'exception."

A l'heure actuelle, pour qu'une telle prise de position ne soit pas qu'une pétition de principe, il est urgent de constituer un large front d'étudiants, d'assistants et de professeurs disposés à tout mettre en oeuvre pour lutter contre la répression et pour la liberté d'expression pour tous à l'intérieur des établissements de formation.

Dans cette perspective, nous appelons à une assemblée extraordinaire jeudi 18 mai à 17h à l'auditoire III ter, Ancienne Académie.

PROFESSEURS ASSISTANTS ETUDIANTS DANS UN FRONT UNI DE LUTTE POUR  
LA LIBERTE D'EXPRESSION :

Comité Uni-Brèche.

meeting - débat :

" la science  
économique  
bourgeoise. "

par :

jean-luc dall'emagne.

( rédacteur de la revue "Critiques de l'économie politique" )

Lieu: CAFE VAUDOIS ( Cercle Démocratique ) ; Place de la Riponne.

JEUDI 4 MAI 1972 17 h.

organisé par :

le comité uni-trèche

## FACE A LA REPRESSION : UNE RIPOSTE ETUDIANTE MASSIVE.

Lundi 1 mai, le Conseil d'Etat vaudois a répondu de manière très claire à la pétition des gymnasiens pour la réintégration de Pierre Zwahlen. Il a pris par voie d'arrêtés toute une série de mesures visant à museler très sévèrement la liberté d'expression politique dans les gymnases, les universités et les autres établissements de formation du canton. Il interdit notamment la distribution de tracts et d'affiches, parce qu'il est susceptible d'inciter " les élèves des établissements d'instruction publique à violer les règles régissant le comportement des élèves", et propres "à calmer le trouble et l'agitation dans lesdits établissements". Les contrevenants sont passibles des arrêts, d'une amende jusqu'à 5.000 francs et risquent d'être appréhendés immédiatement s'ils sont pris sur le fait.

Ces arrêtés sont une atteinte à la liberté d'opinion et d'expression; ils visent principalement à empêcher étudiants, gymnasiens et élèves de manifester d'une manière ou d'une autre leur opposition à la politique menée par le DIP et les différentes autorités des établissements d'instruction publique.

La manoeuvre n'est certes pas nouvelle; à l'Université, l'article 96 bis du règlement universitaire est l'instrument de cette politique arbitraire du rectorat. Il lui permet d'interdire toute autre politique que la sienne à l'Université. - Une conférence sous l'égide de l'ambassade de Grèce avec la présence d'un vice-recteur s'est tenue récemment à l'Université! -

Depuis fort longtemps déjà, les étudiants ont mené une lutte importante pour l'abolition de cet article. Le rectorat entend bien cependant ne pas se laisser déposséder de ce moyen idéal pour faire taire toute opposition.

Ces derniers temps, l'article 96 bis permet aux autorités universitaires d'interdire systématiquement toutes les conférences et meetings organisés par le Comité Uni-Brèche, de sanctionner directement les étudiants en engageant contre eux une procédure disciplinaire par l'intermédiaire du tribunal de district.

Le rectorat est décidé de frapper fort. Il l'a montré en infligeant un blâme à deux étudiants et en interdisant "de parole" Ch.-A Udry à l'Université.

**CETTE POLITIQUE DE REPRESSION BRUTALE EST AUJOURD'HUI CAUTIONNÉE PAR LES ARRETES DU CONSEIL D'ETAT :**

Il s'agit d'enrayer l'opposition toujours plus forte qui est le fait de couches toujours plus larges de gymnasiens et d'étudiants, opposition qui est la manifestation de la crise des valeurs traditionnelles de la bourgeoisie.

Nous, étudiants, gymnasiens et élèves, nous devons dénoncer le caractère répressif des mesures prises qui visent à instaurer un Etat fort, arbitraire, qui contrôle d'une poigne de fer les établissements d'instruction publique.

Nous devons manifester notre solidarité avec tous les camarades sanctionnés et mener une campagne active en faveur de la liberté d'expression politique.

Il nous faut imposer le libre débat politique à l'Université, dans les gymnases et dans les écoles, afin qu'étudiants, gymnasiens, écoliers puissent avancer les positions politiques qui sont les leurs, car la politique existe déjà de fait dans les établissements d'instruction publique. Il s'agit de refuser que, sous le prétexte futile de neutraliser l'agitation dans les écoles, il soit porté une atteinte extrêmement grave aux droits démocratiques.

La politique des autorités, c'est la politique de la répression.

Seule une criposte massive des étudiants, gymnasiens et élèves peut la mettre en échec!

TOUS A LA MANIFESTATION MERCREDI 3 MAI  
17 h. 30 SUR LA PLACE SAINT-LAURENT

POUR LA LIBERTE D'EXPRESSION POLITIQUE DANS TOUS  
LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION !

POUR L'ABOLITION DE L'ARTICLE 96 BIS DU REGLEMENT  
UNIVERSITAIRE !

LEVÉE IMMEDIATE DES SANCTIONS CONTRE LES CAMARADES  
REPRIMES !

POUR LA REINTEGRATION AU GYMNASSE DE PIERRE ZWAHLEN !

NON AUX ARRETES DU CONSEIL D'ETAT !

Comité Uni-Brèche

## LA CRISE DE L'ECONOMIE BOURGEOISE

acceptable

".... et, dans la contestation actuelle, la quantité (de contestation) semble déjà être dépassée. Il est vrai que nous défendons mal l'économie libre et que depuis le XIX ième siècle, nous sommes sur la défensive.... Il se dégage nettement une impression de désarroi et de désunion. Mais aucune alternative constructive ne nous est offerte; au lieu de passer à l'offensive, on reste passif." Politique de croissance et notion de rentabilité, brochure de l'Union de Banques suisses, Mars 1971.

Nous doutons fort que l'Union de Banques suisses partage entièrement notre point de vue sur la crise de l'idéologie bourgeoise; cependant elle est obligée, devant les faits, de reconnaître que "l'économie politique" est en crise.

En fait, l'économie bourgeoise en tant que science n'existe plus. Dans le premier quart du XIX ième siècle, l'économie politique classique de Ricardo, qui donnait à la bourgeoisie à la fois une arme et une justification dans sa lutte pour la suppression des vieilles entraves gênant son activité économique, était, comme l'affirmait Marx, scientifique, d'un certain point de vue. Elle dévoilait, par là-même, certaines contradictions essentielles du mode de production capitaliste. Avec le développement de la lutte des classes, l'économie politique bourgeoise allait devenir fondamentalement apologétique. Sa fonction devenait celle-ci : justifier les structures capitalistes comme inévitables.

Le cours d'économie politique donné par M. François Schaller en est une illustration typique; pour lui, l'inflation, par exemple, est un "problème simple". Tenir ces propos dans un auditoire de l'Université, ou à la radio n'est pas chose difficile. Mais lorsque l'on sait les difficultés rencontrées par les différents Etats, la Suisse et Celio en tête, pour résoudre la "problème de l'inflation", on voit les kilomètres de distance qu'il y a entre "l'économie scientifique" de M. Schaller, et la réalité sociale, on voit l'incapacité à cette "économie objective" d'appréhender cette réalité si têtue.

Ainsi, si aujourd'hui on peut acheter le Capital de Karl Marx en livre de poche, ce dont nous nous réjouissons, c'est parce que c'est un produit qui se vend, et c'est un produit qui se vend parce que le marxisme constitue l'alternative actuelle à la crise de la société capitaliste et de son idéologie.

Si nous invitons J.L. Dallemagne, économiste marxiste, à exposer "La science économique bourgeoise", ce n'est pas seulement pour "donner la parole au marxisme", mais pour permettre au marxisme, science et idéologie, exprimant les intérêts historiques du prolétariat mondial, de faire la critique de l'instrument de la bourgeoisie, son économie politique.

- Tous au meeting de J.L. Dallemagne sur la "science économique bourgeoise"
- Pour le marxisme à l'Université !
- Pour la nomination de Jaques Valier !
- Tous à la conférence "Où va le capitalisme européen ?" par J.L. Dallemagne jeudi 4 mai à 20 h 30, à la salle des XXII cantons, buffet CFF.

Lausanne, le 2.5.72

Comité Uni-Brèche

17 AVR. 1972

218 ouh

Comité Uni-Brèche

Lausanne, le 12 avril 1972

Lettre ouverte au Rectorat de l'Université de Lausanne.

Messieurs les Recteurs,

Le Comité Uni-Brèche, fondé en décembre 1969, qui regroupe les étudiants membres ou sympathisants de la Ligue marxiste révolutionnaire a pour but clair et public la promotion d'une pensée marxiste-révolutionnaire dans l'Université. Ce but, il cherche à l'atteindre par l'intervention de ses membres dans des cours, des assemblées, par la diffusion de tracts et de publications diverses, par des meetings et des conférences. Dès sa fondation, il a entendu utiliser toutes les possibilités légales à sa disposition: En janvier 70, il vous a communiqué ses statuts, il vous a adressé à de multiples reprises des demandes d'autorisation pour des meetings ou des conférences, et il vous en adressera encore.

Vous avez refusé de reconnaître le Comité Uni-Brèche parce que ses statuts ne prévoyaient pas de caissier. Il était clair que c'était là un prétexte.

Vous n'avez jamais accordé d'autorisation pour un meeting ou une conférence au Comité Uni-Brèche, vous fondant généralement sur l'article 96 bis du règlement général de l'Université, qui interdit "toute propagande politique". Mais par ailleurs, vous violiez vous-même cet article 96 bis en autorisant des manifestations et des conférences ayant un caractère de propagande politique évident, mais de propagande en faveur de l'ordre établi: conférence de Otto de Habsbourg; débat sur l'initiative Schwarzenbach en juin 70; conférence de M. Luns, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas... et nous en oublions.

Un membre du Rectorat a même participé récemment à l'organisation d'une manifestation à laquelle était invité le Consul de Grèce, et qui apportait une caution à la sanglante dictature grecque.

Vous avez infligé à trois de nos membres la peine disciplinaire de la censure: à Michel Thévenaz, pour avoir organisé malgré votre interdiction en mai 70 un meeting de solidarité avec les étudiants américains; à Robert Lochhead et Aline Cavillet pour avoir organisé en janvier 72 malgré votre interdiction une conférence de Ch-A Udry, membre du Bureau politique de la LMR, sur le problème du Bengale.

A la suite de cette conférence, le conseil d'Etat, sur votre demande, a interdit à M. Udry l'entrée de l'Université, sous peine de poursuites pénales.

En juin 71, vous avez engagé une procédure disciplinaire contre quatre professeurs de l'école des Sciences sociales et politiques qui avaient signé une pétition contre l'article 96 bis.

Tous ces faits montrent avec évidence que vous menez une politique systématique visant à museler l'expression de positions de gauche et d'extrême-gauche dans l'Université, et à assurer le monopole de la propagande en faveur de l'ordre établi, ceci au mépris du principe de la liberté d'expression inscrit dans la constitution.

Pour mener cette politique, vous disposez d'un certain nombre de moyens juridiques appropriés qui limitent considérablement des droits inscrits dans la constitution, et dont la principale caractéristique est de vous laisser une large marge d'arbitraire.

D'abord l'article 96 bis :

Son premier paragraphe interdit "toute propagande politique dans l'Université".

Par la force des choses, une propagande politique est contenue dans tout enseignement de sciences humaines. Aucun enseignement d'histoire, d'économie politique, de sciences politiques, pour ne prendre que ces trois exemples, ne peut être neutre politiquement.

Ceux qui sont donnés à l'Université de Lausanne font l'apologie de l'ordre établi.

Si le premier paragraphe de l'article 96 bis devait être appliqué rigoureusement, tous les cours de sciences humaines devraient être interdits! Tel n'est évidemment pas le but de ce premier paragraphe de l'article 96 bis.

Le moment de l'introduction de l'article 96 bis indique son but réel : Il a été décrété en 1960, par le Conseil d'Etat, au moment du grand mouvement étudiant en France contre la guerre d'Algérie, au moment où, dans la lancée de ce mouvement, apparaissait à l'Université de Lausanne le premier mouvement d'étudiants d'extrême-gauche, le Mouvement démocratique des étudiants.

Les premiers signes du progrès des idées de gauche et d'extrême-gauche parmi les étudiants, qui devait mener aux grandes mobilisations étudiantes de la deuxième moitié des années soixante, étaient perceptibles. L'article 96 bis a été introduit pour barrer la route à ce progrès et sauvegarder le monopole des idées de droite dans l'Université.

Son efficacité, toute relative heureusement (depuis 1960, l'écho des idées d'extrême-gauche à l'Université de Lausanne a au moins décollé) repose sur deux choses :

- La liberté qui est assurée par l'article 96 bis au Rectorat pour juger de cas en cas "selon le critère de l'opportunité", comme vous l'avez affirmé à une séance du Sénat, ce qui est propagande politique et ce qui ne l'est pas. L'histoire de vos autorisations et de vos interdictions montre que la propagande de droite n'est jamais de la propagande politique, mais toujours de la "Science" ou de la "Culture".

- Le mot propagande politique a généralement dans l'esprit des gens un sens vague et trouble : il signifie souvent promotion d'idées "subversives" ou, plus rarement, "publicité pour un parti politique".



des groupes reconnus.

Aucune disposition, sinon le premier paragraphe du fameux article-96 bis ne précise dans quel cas l'autorisation doit être accordée, dans quel cas refusée. Aucune disposition ne précise quel groupe doit être reconnu, quel groupe non.

Votre interdiction de la conférence de Michael Lowy, que le CUB voulait organiser en février dernier, l'a illustré de manière frappante. Le sujet de la conférence vous empêchant d'utiliser l'article 96 bis, vous avez pu recourir à des prétextes futiles pour l'interdire : "le sujet de la conférence est traité par un professeur dans son cours, ce professeur n'a pas été consulté, etc.."

Les dispositions du conseil d'Etat du 19 novembre 71 fixant la nouvelle procédure disciplinaire à l'Université vous permettent de réprimer facilement, rapidement, au travers d'une parodie de justice.

La procédure disciplinaire contre nos camarades Robert Lockheed et Aline Gavillet l'a montré. Ces dispositions ne garantissent pas au prévenu le droit d'être entendu de ses juges, de pouvoir présenter sa défense, de pouvoir consulter le dossier,

, droits fondamentaux

reconnus par toute procédure pénale.

Vous êtes dernier juge, et la commission disciplinaire chargée de vous donner un préavis de jugement est entièrement nommée par vous; les dispositions précisent que dans le cas d'un prévenu étudiant, la commission doit être formée de trois professeurs et de trois étudiants, mais aucune disposition ne précise quels professeurs et quels étudiants. Votre arbitraire est souverain.

Enfin, pour vous assister dans votre politique, vous disposez de la force de l'Etat.

A votre requête, le conseil d'Etat a interdit à M. Udry de pénétrer dans les locaux universitaires sous peine de poursuite pénale.

Si vous en faites la demande, la police pourrait intervenir dans l'Université.

Vous menez une politique systématique pour tenter d'interdire la parole au Comité Uni-Brèche et à l'extrême-gauche en général dans l'Université. Lois, règlements, appareil d'Etat sont de votre côté et vous assistent dans cette politique.

Contrairement à ce que vous avez déclaré à plusieurs reprises, notre politique n'est pas d'agir systématiquement en dehors de la légalité. Nous utilisons et continuerons d'utiliser toutes les possibilités qu'elle nous offre de mener notre propagande. Nous tenterons encore souvent d'obtenir votre autorisation pour des meetings ou des conférences.

Nous tenterons par divers moyens, action parlementaire, pétitions, manifestations d'obtenir la modification de cette légalité, d'obtenir concrètement :

Et la majorité des étudiants de trouver juste que la propagande d'extrême-gauche soit seule considérée comme propagande politique, et tombe seule sous le coup de l'article 96 bis; et de penser naïvement que la publicité pour un parti politique souille le détachement du monde dont l'Université aurait besoin pour son travail d'étude, et provoque des débats partisans qui nuiraient à sa tranquillité. Et la Ligue marxiste révolutionnaire est actuellement le seul parti politique qui fait explicitement de la publicité dans l'Université pour ses idées et ses actions.

Mais les partis socialistes, radicaux, libéraux, démocrate-chrétiens, la Ligue Vaudoise, tous ont des leurs professeurs de sciences humaines à l'Université de Lausanne. Ces professeurs ne font généralement en chaire, pas de publicité explicite pour leur parti, mais défendant dans leurs cours d'histoire, d'économie politique, de sociologie, des idées politiques bien précises, les idées de leur parti. Au sens correct du terme propagande, qui est "promotion d'idées politiques que quelles qu'elles soient, ils font de la propagande politique".

Quant aux "débats partisans", il est assez généralement reconnu qu'ils sont un stimulant pour le progrès de la science dans tous les domaines. Dans les sciences humaines dont l'objet est la société humaine, les luttes de classes qui l'animent, et qui sont pratiquées par des hommes engagés dans ces luttes, les débats partisans sont évidemment inévitables. Ils sont absents à l'Université de Lausanne, où les enseignements des sciences humaines sont, à quelques rares exceptions près, un endoctrinement par une propagande politique en faveur de l'ordre établi, endoctrinement que vous cherchez à préserver au moyen de règlements qui bafouent la liberté d'expression.

mais les "débats partisans" ne dégèreront-ils pas en affrontements physiques?

Des bonnes âmes ou des hypocrites justifient des mesures telles que l'article 96 bis par la nécessité d'éviter de tels affrontements. Le danger d'affrontements physiques entre partis d'étudiants existe, il est vrai. Mais pas à n'importe quel moment. Des affrontements physiques ne découlent pas inéluctablement des "débats partisans". Ils ne peuvent survenir que comme répercussion dans l'Université de violents conflits sociaux. A ce moment, des règlements, si sévères soient-ils, seront impuissants à les empêcher.

Par contre, de tels règlements peuvent gêner dans une phase de paix sociale encore peu ébranlée comme maintenant, le développement d'une contestation naissante.

Le deuxième paragraphe de l'article 96 bis précise que nul ne peut utiliser un local universitaire sans votre autorisation.

Une autre disposition réglementaire précise que les groupements non reconnus par l'Université, c'est-à-dire par vous-mêmes, doivent, s'ils veulent utiliser une salle de l'Université, demander l'autorisation 15 jours à l'avance. Ce délai est réduit à 24 heures pour

- La suppression totale de l'article 96 bis et des dispositions réglementaires exigeant une autorisation du Rectorat pour utiliser les locaux universitaires.
- La liberté d'expression, d'affichage, de réunion dans l'Université.
- La liberté totale d'utilisation des locaux en dehors des heures de cours, jusqu'à minuit.
- La suppression des dispositions du 19 novembre 73 fixent la procédure disciplinaire.

Les lois, l'arbitraire qu'elles vous permettent, vos décisions, nous ont mis souvent et nous mettront encore devant l'alternative : nous taire, ou prendre la parole illégalement. Chaque fois que cela se produira, nous n'hésiterons pas à parler dans l'illégalité. Nous tiendrons encore des conférences ou des meetings pour lesquels vous nous aurez refusé votre autorisation, comme nous l'avons fait pour la conférence du 17 juin du professeur Jacques Valier.

Votre politique d'interdiction de parole au Comité Uni-Brèche et à l'extrême-gauche en général doit sauvegarder le monopole de l'apologie de l'ordre établi dans les enseignements de sciences humaines à l'Université de Lausanne.

Nous tenterons de briser ce monopole en défendant des idées marxistes dans les cours et séminaires, en organisant des conférences de marxistes dans l'Université, en mobilisant les étudiants pour la nomination de professeurs marxistes à l'Université, dans l'immédiat la nomination de Jacques Valier comme professeur d'économie politique marxiste à l'école des sciences sociales et politiques.

Le 22 avril à Zürich, un "comité pour le 22 avril" créé sur l'initiative de la Ligue marxiste révolutionnaire et du Parti socialiste autonome du Tessin, et regroupant diverses organisations d'extrême-gauche suisses organise une manifestation de soutien à la lutte des peuples indochinois contre l'agression américaine. Pendant la première semaine du semestre, jusqu'au 22 avril, le CUB va mener dans le cadre des activités du comité pour le 22 avril, une campagne de propagande dans l'Université, contre l'intervention américaine au Vietnam et d'appel à la manifestation du 22.

Cette campagne sera menée au moyen de tables de vente de littérature, d'expositions, de deux meetings dans les locaux universitaires.

Nous n'aurons aucune autorisation pour cette campagne.

Il est évident que, si nous avions fait des demandes d'autorisation, vous les auriez refusées!

Mercredi, dans un auditoire de l'Université, nous organiserons une conférence sur "L'économie socialiste au Nord-Vietnam" par Ch-A Udry, qui parlera malgré l'interdiction dont il fait l'objet.

L'urgence dramatique d'un soutien massif aux peuples indochinois aux prises avec la formidable machine de guerre américaine nous interdit le respect de lois et de règlements édictés et appliqués pour nous faire taire.

Recevez, Messieurs les Recteurs, nos salutations distinguées.

Le Comité Uni-Brèche

Pour le CUB :

Aline Gavillet

A. Gavillet

Robert Lochhead

R. Lochhead

LETTRE OUVERTE A MESSIEURS LES RECTEURS DE L'UNIVERSITE DE  
LAUSANNE

Messieurs,

Il y a quelques jours le Comité Uni-Brèche a demandé l'autorisation de faire parler, à l'Université, un professeur français, M. Jacques Valier, docteur de l'Université de Caen, du sujet "Avenir du capitalisme et crise monétaire". Cette demande était appuyée et soutenue par les étudiants en SSP. Vous avez refusé le droit de disposer d'une salle du Palais de Rumine à cette organisation pour des raisons que nous avons peine à comprendre et que nous ne pouvons accepter.

Nous nous élevons contre votre refus, d'autant plus que le conférencier en question avait toutes les qualifications académiques requises pour parler dans l'enceinte d'une Université. Nous annonçons que la FAU assistera et invitera les étudiants à suivre cette conférence, non seulement parce que le sujet traité et l'auteur présentent un intérêt scientifique et politique indéniable, mais aussi pour protester contre votre arbitraire. En effet, vous utilisez le règlement de l'Université tour à tour pour refuser de reconnaître le CUB, la FAU, les organisations étudiantes autonomes, et pour interdire les conférences qu'ils organisent, bref, pour vous opposer en tous points à la volonté des étudiants, même quand celle-ci est l'expression de la majorité, comme en SSP.

Votre refus en ce qui concerne "l'affaire Valier" se fonde sur deux arguments: l'existence de l'article 96 bis (interdisant toute propagande politique.. le terme de "capitalisme" revêt-il pour vous un caractère de propagande?) et le fait que l'organisme qui vous a fait la demande de salle n'est pas un organisme reconnu par vous.

Nous, étudiants de la FAU, nous répondons: Si des organisations comme le CUB ou des organisations étudiantes autonomes ne sont pas reconnues, ce n'est pas qu'elles n'aient jamais tenté de l'être. Vous nous avez refusé la reconnaissance officielle parce que nos assemblées sont ouvertes au public! Quant à l'article 96 bis, nous savons que les étudiants ne sont pas les seuls membres de la communauté universitaire à s'élever contre <sup>cette</sup> restriction aux libertés fondamentales, et nous vous signalons que nous soutenons la résolution votée et signée par les étudiants en SSP qui vous parviendra prochainement, dans laquelle ils considèrent l'article 96 bis comme caduc, jugeant qu'il s'agit là d'une entrave inadmissible à leurs études à l'école des sciences sociales et ... politiques!

Dans la FAL du mardi 15 juin, M.J-C. Biaudet, Vice -Recteur, annonce qu'une conférence politique peut être autorisée à l'Université, à condition qu'elle soit organisée par un groupe reconnu par l'Université.

Nous répondons: à par<sup>t</sup> quelques associations étudiantes moribondes, il n'existe plus au niveau général de l'Université d'organisme qui remplisse vos conditions, et cela, vous ne le dites pas dans vos communiqués à la presse. De plus, nous nous étonnons de l'arbitraire de vos décisions. En effet, vous "oubliez", quand vous dites qu'une conférence politique n'est autorisée que si l'organisation qui en fait la demande est reconnue par vous, que la FAU, en février de cette année, a organisé, avec votre autorisation, 3 conférences à caractère économique et politique sur le thème: "La Suisse et le Tiers-Monde", alors même que la FAU n'a jamais été reconnue.

Aussi,

pour dénoncer l'arbitraire dont vous faites preuve face aux étudiants,  
pour appuyer la juste volonté des étudiants,  
pour défendre la liberté d'expression au sein de l'Université,

nous invitons tous les étudiants ainsi que Messieurs les professeurs,

à passer outre votre refus et à venir écouter M. Jacques Valier,

JEUDI 17 JUIN, à 18h30, à l'AUDITOIRE XVI du Palais de Rumine

Fédération autonome étudiante.

*par le Bureau*

*C. R. D. 1971*

Reçu	16 JUIN 1971
Repondu	
Rectorat	
Dir. Adm.	

Dans le cadre de la pétition pour un professeur d'économie marxiste à l'Université de Lausanne, comme professeur invité, pour l'année académique 1971/1972, le COMITE UNI-BRECHE organise une CONFERENCE

**AVENIR DU CAPITALISME  
ET CRISE MONETAIRE**

présentée par le Professeur

jacques valier

Auteur de "l'inflation rampante dans les pays capitalistes avancés"  
(éd. Cujas)

Editeur de la revue "Critiques de l'économie politique" (éd. Maspéro)

Professeur aux Universités de Nanterre et Vincennes

JEUDI 17 JUIN 18 h 30  
A L'AUDITOIRE XVI  
DU PALAIS DE RUMINE

**comité uni-brèche**

B. V. - CITE - ECOLE NORMALE : UNITE POUR LA  
REINTEGRATION DE CONTAT.

Plusieurs professeurs du B.V. soutiennent l'action des élèves par une lettre adressée au Département de l'Instruction publique et des Cultes. Des contacts sont pris avec des professeurs d'autres établissements. En plus, des futurs enseignants ( école normale, brevet secondaire, classes de formation pédagogiques) se sont associées aux mouvements des gymnasiens se sentant directement concernés par l' " affaire Contat".

D'autre part, le G.A.G. et le C.A.S. demandent le droit pour les gymnasiens de discuter en toute occasion de problèmes les concernant, ce qui signifie:

- DROIT DE REUNION DANS LES LOCAUX DU GYMNASE
- DROIT D'ASSOCIATION POUR DES MOUVEMENTS TELS LE G.A.G. ET LE C.A.S.
- DROIT D'AFFICHAGE.

La pétition, signée par environ 700 gymnasiens( 90 % des effectifs du B.V. et 45 % de ceux de la Cité) et le soutien des professeurs du secondaire, des classes pédagogiques et de l'école normale manifestent l'importance et l'étendue des problèmes plus généraux posés par "l'affaire Contat".

Le G.A.G. et le C.A.S. invitent tous les gymnasiens et normaliens à venir, lors d'une marche sur le Département de l'Instruction publique et des Cultes, déposer la pétition, qu'ils ont signée, et la lettre explicative qui l'accompagne.

Gymnasiens du Bélvédère et normaliens: marche à 16 h du B.V. à la Cité

Gymnasiens de la Cité: rassemblement à 16 h devant la Mercerie en attendant les gymnasiens du B.V.

POUR LA REINTEGRATION DE CONTAT

POUR LE DROIT DE REUNION, D'ASSOCIATION ET D'AFFICHAGE.

Groupe d'action gymnasien (G.A.G. Belvédère)

Comité autonome de solidarité (C.A.S. Cité)

AUX MEMBRES DE LA FEDERATION AUTONOME UNIVERSITAIRE

Lausanne, le 7 mars 1971

Tu as voté le programme de la FAU, tu as accepté l'action de boycott des cotisations de l'AGE qui n'existe plus. Nous te transmettons ici les consignes relatives à cette action.

Viens payer ton inscription au semestre d'été 71 le 13 avril à 9 heures précises, au secrétariat de l'Université, afin que la FAU in corpore refuse le paiement de ces 10.-

Une telle action n'a d'importance et de force que si nous sommes au moins cent! En conséquence, il appartient à chaque membre de s'accompagner de deux personnes au minimum, acceptant de participer à cette action.

RENDEZ-VOUS LE 13 AVRIL A 9 HEURES PRÉCISES AU CALVAIRE.

le comité

NB: prends quand même les 10.-, ça te permettra de payer ta cotisation à la FAU !!



FEDERATION AUTONOME UNIVERSITAIRE

Jacqueline BRUGGMANN  
Ch. des CLOS 3  
1020 RENENS

Lettre ouverte au Rectorat.

Monsieur le Recteur,

En prenant connaissance de vos déclarations dans la presse lausannoise et genevoise, nous avons relevé un certain nombre de contradictions entre :

- Ce que vous avez dit dans plusieurs facultés
- Ce que vous avez annoncé aux journalistes
- Ce qui était écrit dans les " Dispositions pour l'année expérimentale ".

Diktat ou compromis ?

Dans la Feuille d'Avis du 1 février 1972, nous lisons que les propositions d'une commission tripartite d'une part, et des facultés et écoles d'autre part, vous ont permis de rédiger un " compromis " : les " Dispositions pour l'année expérimentale ".

Est-il honnête d'appeler compromis une décision qui ne fait que reprendre les "Thèses du Rectorat pour une nouvelle loi sur l'université" soumises le 31 décembre 1969 déjà à la commission parlementaire chargée d'élaborer cette loi?

Peut-on faire confiance à une participation qu'en fait vous imposez ? ( cf aussi en 1.8 des dispositions).

Les modalités de la votation confirment d'ailleurs votre volonté de faire passer à tout prix cette décision.

Manipulation ou liberté d'expression ?

En 1.3 vos dispositions spécifiaient que les représentants étudiants seraient élus "par l'assemblée des étudiants de la section".

Or vous avez décidé de faire voter les étudiants par correspondance.

Vous le justifiez ainsi:

- Dans la FAL du 1 février 1972: "impossibilité matérielle d'ouvrir dans chaque faculté, durant plusieurs jours, un bureau de vote."

- Dans des facultés( théologie ) : "préserver les étudiants des pressions et intimidations de groupes de plus ou moins bonne venue".

Quelle est la véritable raison d'être du vote par correspondance ?

\*empêcher la discussion?

\*faire pression sur les silencieux?

\*repérer par la remise obligatoire du livret d'étudiant , qui vote et ce qu'il vote?

\*intimider les hésitants( cf le ton des affiches électorales)?

\*obtenir , à l'aide d'un quorum ridiculement bas, des délégués?

Qui manipule ?

Qui est représentatif?

-----  
A lire le compte-rendu de vos déclarations dans la presse, on a l'impression que l'ACIDUL regroupe une minorité d'assistants, que la FAU n'a aucun répondant dans la masse des étudiants.

Vous répétez sans cesse que les organisations étudiantes et assistantes qui existent ne sont pas représentatives, et vous vous lamentez que la majorité silencieuse soit indifférente.

Si vous refusez de prendre en considération les groupements existants, sous prétexte qu'ils ne sont pas "représentatifs", où pensez-vous trouver des délégués représentatifs de l'ensemble des étudiants ? et des assistants ?

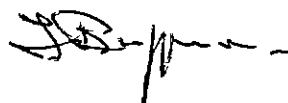
Afin que tous ces points ne restent pas ambigus, et par là-même susceptibles de nuire à votre crédibilité, et afin de promouvoir dans l'université "l'ouverture d'esprit" qui caractérise selon vous (cf Gazette du 1 février) les rapports académiques, nous sommes certains que vous ne refuserez pas de participer au

débat FAU-Rectorat

-----  
que nous organisons pour tous les membres de l'université, en présence de la presse, le jeudi 17 février à 17 heures, salle Tissot.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations.

Fédération Autonome Universitaire.



NON AUX 10 FRANCS DE COTISATION  
POUR FEU L'AGE !!!

Etudiant lausannois!

En avril prochain, comme au début de chaque semestre, tu payeras, en même temps que tes finances de cours, une cotisation de 10 francs pour une association-fantôme qui n'existe plus que sur le papier.

Tes 10 francs serviront à:

- financer l'impression d'un journal qui ne paraît plus: les Voix Universitaires!
- entretenir un Président de l'AGE qui n'existe pas!
- administrer une AGE qui ne fonctionne plus!

POURQUOI CETTE ABSURDITE ? POURQUOI L'AGE N'EST-ELLE PAS JURIDIQUEMENT DISSOUE ?

- Parce que le Rectorat rêve encore d'une "association obligatoire démocratique représentative de tous les étudiants", qui pourrait lui servir d'interlocuteur "valable" c'est-à-dire docile dans le cadre d'une participation-bidon;
- et parce que le Conseil d'Etat, auquel il appartient de statuer, n'a pas encore tiré les conclusions du vote sur l'AGE des 19-20 novembre 1970, et n'est évidemment pas pressé de reconnaître la défaite des autorités politiques et universitaires (notre lettre ouverte du 2 mars dernier est restée jusqu'à ce jour sans réponse).

Toutefois, l'AGE est condamnée: sa dissolution dans un proche avenir ne fait pas de doute.

Lors de cette dissolution, les fonds de l'AGE seront versés intégralement à la Société Académique Vaudoise.

DANS CES CONDITIONS, PAYER EN AVRIL DES COTISATIONS "POUR L'AGE" EQUIVAUT A ALIMENTER LES FONDS DE LA SOCIETE ACADEMIQUE VAUDOISE !!!

En novembre dernier, un nombre important d'étudiants se sont prononcés  
contre l'AGE.

Soyons cohérents avec notre vote!

DEMANDONS LA SUPPRESSION JURIDIQUE DE "L'AGE-OBLIGATOIRE-REPRESENTATIVE"!!

REFUSONS DE PAYER DES COTISATIONS QUI DE TOUTES MANIERES SERONT VERSEES  
A LA SOCIETE ACADEMIQUE VAUDOISE!!

La FAU t'appelle à

VENIR LE 13 AVRIL A 9 HEURES AU  
SECRETARIAT GENERAL DE L'UNIVERSITE,

POUR,

EN MEME TEMPS QUE SES MEMBRES,

REFUSER DE PAYER LES 10 FRANCS DE L'AGE!

N.B. Ces 10 francs sont inscrits sous rubrique UEL et font partie des  
25 francs payés en surplus des finances de cours.

Fédération autonome  
Universitaire

!!!

FEDERATION AUTONOME  
UNIVERSITAIRE

p/a Edouard Jöhr  
Riponne 4

1000 - LAUSANNE

Lausanne, le 26 février 1971

LETTRE OUVERTE AU  
CONSEIL D'ETAT

Messieurs,

L'A.G.E. n'existe plus de fait depuis le semestre d'hiver 1969-1970. Or, les étudiants ont continué de payer des cotisations pendant trois semestres pour une organisation inexistante.

Lors du vote des 19 et 20 novembre 1970, 72% des suffrages exprimés ont refusé le système représentatif à adhésion obligatoire qu'était l'A.G.E.

Aucune décision n'ayant été prise de votre part concernant la dissolution officielle de cette organisation, tout semble indiquer que les étudiants devront payer les cotisations pour le semestre d'été, ce qui nous paraît totalement injustifié et injustifiable.

La Fédération autonome universitaire, qui a déposé ses statuts le 4 février 1971, demande que :

- des mesures soient prises sans retard pour la dissolution de l'A.G.E., l'affectation des cotisations arriérées, l'utilisation de ses locaux
- les cotisations pour le semestre d'été soient supprimées.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

RENOI DU CONSEIL D'ETAT No. <b>165</b>	
Reçu à Chancellerie	3 MARS 1971
Transmis au président	
Vu au Conseil d'Etat	
Transmis à <i>f.p.c.</i>	5 MARS 1971
a) pour préparer proposition au C.E.	
b) comme objet de son ressort.	
Copies - photocopie à <b>UMIV</b>	
	5 MARS 1971

ACCUSÉ RÉCEPTION

Pour la Fédération auto-  
nome universitaire,  
le bureau

*Stéphane Maurand*  
*Guy Rothens*  
*G. Nico*  
*H. Chyten*  
*F. Frawath*

*Fortin*

A tous les étudiants !

POUR LA SUSPENSION DE L'ENQUETE CONTRE PROFS ET ETUDIANTS EN S.S.P.

MANIFESTONS T O U S MERCREDI 30 JUIN à 16 h. devant le CONSEIL D'ETAT  
PLACE DU CHATEAU, à la Cité !

POURQUOI NOUS MANIFESTONS ?

Pour soutenir par notre nombre et notre détermination la remise aux autorités de la pétition réclamant la suspension immédiate de l'enquête ouverte contre 4 professeurs et de nombreux étudiants et assistants de l'école S.S.P. Ceux-ci avaient organisé le 26 mai une "journée de grève active" pour discuter et prendre des résolutions sur les conditions de l'enseignement à l'école. Ils furent par la suite 150 (sur env. 200) à signer la résolution déclarant caduc l'art. 96 bis, qui leur vaut aujourd'hui la menace de se faire exclure, et qui nous a valu à tous lundi 28 juin la fermeture complète de l'Université (Cité) et les "conseils" du Rectorat (pour ceux qui assistèrent malgré tout à l'A.G. de l'école) de ... disparaître ou de voir leurs études brusquement interrompues !

QU'AVONS-NOUS FAIT POUR MERITER L'ENQUETE DISCIPLINAIRE  
ET CES MENACES SUR LA POURSUITE DE NOS ETUDES ?

Nous avons organisé une journée de discussion sur nos études (sans déprédations ni violences aucunes), refusé l'application de l'art. 96 bis à l'école, et concrétisé cette volonté en organisant, soutenant ou participant à la conférence d'un jeune professeur d'économie marxiste ... En somme, rien qui ne soit garanti par les libertés démocratiques !

POURQUOI LE CONSEIL D'ETAT ?

C'est en effet le gouvernement central qui est intervenu par deux fois pour ouvrir l'enquête disciplinaire et pour ordonner lundi après-midi dès 16 h. le lock-out complet de l'Université. Cette intervention à caractère répressif de l'autorité politique dépasse de loin le conflit qui opposait Rectorat et étudiants sur la question de la liberté d'expression, de la mise en veilleuse de l'AGE, de la F.A.U., etc. Car jamais de telles menaces n'ont pesé si scandaleusement dans cette Université sur des membres du corps professoral.

\* \* \* \*

Devant la situation imposée par le Rectorat et le Conseil d'Etat, il est donc d'une importance extrême que nous tous étudiants, sans restriction, nous ASSURIONS LA DEFENSE DES QUATRE PROFESSEURS MENACES (ainsi que les étudiants et assistants), afin d'empêcher que de telles mesures répressives deviennent la pratique courante des autorités universitaires et politiques, afin que la proximité des vacances ne leur permette pas de prendre des mesures anti-démocratiques sans réaction de la part des étudiants ou d'installer pour la rentrée un climat de "chasse aux sorcières".

T O U S MERCREDI 30 JUIN à 16 h. pl. du Château !

Section SSP + F.A.U.

MOUVEMENT DEMOCRATIQUE DES ETUDIANTS

CASE VILLE 1507

LAUSANNE

LE MDE PROTESTE CONTRE

L'ATTEINTE A LA LIBERTE D'EXPRESSION ET A LA CULTURE

QUE CONSTITUE L'INTERDICTION PRONONCEE PAR LE RECTEUR DE POSER DES  
AFFICHES ANNONCANT UN SEMINAIRE DE MARXISME ET INVITE TOUS LES  
ETUDIANTS A S'ASSOCIER A CETTE PROTESTATION POUR LA SAUVEGARDE DES  
LIBERTES DEMOCRATIQUES

M D E

## AVIS

aux assistants et aux étudiants de l'Université

Le Rectorat estime nécessaire de rappeler aux assistants et aux étudiants les dispositions relatives à la discipline qui figurent dans le Règlement général de l'Université de Lausanne, notamment l'article suivant :

" Art. 96. - Les étudiants doivent se conduire avec ordre et décence.

Il leur est en particulier interdit de troubler la tranquillité des cours, de fumer dans les auditoriums et dans les salles de dessin, de commettre des dégâts dans les auditoriums, laboratoires, salles de dessin ou instituts dans lesquels ils sont admis."

Selon l'organisation actuelle de l'Université, les obligations de cet article s'appliquent aux étudiants et aux assistants.

Le Rectorat

Lausanne, le 2 juin 1975





## AVIS

Ordre et tranquillité dans l'Université

---

Il est rappelé à Mesdames et Mesdemoiselles les étudiantes et à Messieurs les étudiants que, s'il leur est loisible, à leurs risques et périls, de ne pas suivre les enseignements portés au programme de leurs études, ils sont par contre tenus de respecter les articles 96 à 112 du règlement général de l'Université.

Aux termes de l'article 96 de ce règlement, il est notamment interdit de troubler la tranquillité des cours et, par voie de conséquence, d'empêcher ceux qui le désirent d'y assister.

Les contrevenants seront passibles de sanctions disciplinaires.

Lausanne, ce 25 mai 1971

Le Rectorat



FACE AU BACHOTTAGE, AU COMPROMIS, A LA PARTICIPATION BIDON  
UNE SEULE RIPOSTE: LA GREVE DE TOUS LES ETUDIANTS DES SSP

---

Voilà déjà plus de trois semaines que nos camarades de première année manifestent une opposition unanime aux mesures de scolarisation que vous connaissez et qui ont été décrétées par le Professeur et Président de l'Ecole, M. Lasserre. Rappelons aussi qu'après avoir épuisé toutes les voies possibles de la négociation et du dialogue, les étudiants, en accord avec M. Lasserre, ont porté leur "différend" devant le Conseil de l'Ecole. Pour marquer aussi leur volonté de voir aboutir leurs légitimes revendications, les étudiants de lère avaient appelé à une manifestation de solidarité lors de la réunion du Conseil le mercredi 19 mai (plus de 100 étudiants étaient présents de 20h à 22h).

Le Conseil, loin de donner une réponse claire aux délégués étudiants, marquant ainsi son caractère "corporatiste", n'a offert aux étudiants que la possibilité de "s'arranger" avec M. Lasserre, dans le cadre d'une commission paritaire, présidée par M. Palet (négociateur attitré de l'Ecole).

L'ensemble des étudiants a compris évidemment que ce compromis n'était que l'expression camouflée du refus du Conseil de reconnaître la validité des revendications soumises; en outre, le Conseil, par son caractère éminemment "syndicaliste", ne pouvait laisser seul dans son borborygme son Président et reconnaître ouvertement que les étudiants avaient raison.

Il est clair pour nous, que non seulement le refus du Conseil a pour base les raisons évoquées plus haut, mais marque indiscutablement la contradiction des autorités de l'Ecole sur le plan de leur fameuse "participation". Les étudiants savent maintenant ce que peut valoir leur avis, ce qu'est "l'égalité" dans les commissions tripartites et paritaires, le caractère "adulte" et "raisonnable" de la participation. On ne pouvait donner de preuves plus tangibles de ce que désormais les étudiants appellent le jeu de "dés pipés".

Réunis en assemblée générale de l'Ecole, les étudiants ont tiré un bilan de la manifestation du mercredi, ont vu qu'il n'est d'autre alternative à court terme que celle d'une grève et ont nommé pour cela un comité responsable. C'est pourquoi nous nous adressons aujourd'hui à tous les étudiants de l'Ecole.

Nos camarades de lère sont résolus à aller jusqu'au bout, à rester solidaires, intransigeants sur les revendications présentées.

Face à cela, il est fondamental qu'on leur accorde un soutien total.

.../.

D'une part: pour que leurs revendications aboutissent dans les plus brefs délais, pour éviter qu'aucune mesure disciplinaire ne les frappe.

Mais notre soutien ne peut se limiter à cela ou être simplement moral, car, dans la mesure où derrière ces revendications (peut-être sans grande importance pour beaucoup) c'est le problème de la scolarisation, de l'autoritarisme, des conceptions attardées et aberrantes qu'ont certains professeurs de l'enseignement supérieur, qui apparaissent tout-à-fait clairement.

Nous vous invitons d'autre part, tous à manifester votre réprobation la plus totale, en faisant de la journée du mercredi 26 une journée de grève active. Journée au cours de laquelle nous examinerons ensemble la situation plus que précaire de l'École des SSP en abordant notamment les problèmes de la participation, son contenu réel, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être.

- la question de la liberté d'expression, c'est-à-dire le droit de publication, d'affichage, de réunion, d'association (frappés d'interdiction par le fameux article 96 bis)
- et enfin les questions fondamentales telles que contenu des cours (conception dominante de l'enseignement en sciences sociales et humaines, orientation idéologique, problèmes de méthodologie, etc.)
- et contrôle des connaissances "examens", "sanctions", "diplômes", etc.

Cette journée doit se terminer sur une série de résolutions qu'on communiquera aux autorités de l'École, aux autorités universitaires et politiques, enfin à l'opinion par une conférence de presse.

TOUS A VUILLERMET DANS LA COUR DE L'ECOLE DES SSP LE  
MERCREDI 26 MAI A 10 HEURES

Les étudiants en sciences sociales et politiques

Le comité de grève

## LA POLICE ET LE RECTORAT EMPECHENT VALIER DE PARLER

A L'UNIVERSITÉ:

MANIFESTONS TOUS JEUDI A 18h, PLACE DU CHATEAU !

Jacques Valier, professeur de sciences économiques à l'Université de Nanterre, candidat-proposé par des centaines d'étudiants, assistants, professeurs ainsi que par de nombreuses personnalités pour la création d'une chaire d'économie marxiste, n'aura pu s'exprimer qu'une seule fois dans l'Université, et ceci illégalement et sous menace policière.

Avant même d'avoir pu donner la seconde partie de son cours d'initiation à la théorie économique marxiste, Jacques Valier a été convoqué par la police de Sûreté qui lui a signifié qu'une seconde conférence dans les locaux universitaires l'exposait à une peine d'amende de plusieurs milliers de francs.

Le fait que le Département de la Justice, Police et des affaires militaires, alors qu'il autorisait Valier à parler hors de l'Uni, soit entré dans la manoeuvre consistant à interdire systématiquement le marxisme à l'Université montre bien la collusion existant entre le Rectorat et la police !

Mais voyons plutôt ce que pense Valier lui-même de ce procédé au travers de quelques extraits du bref exposé que les étudiants rassemblés mardi à midi à l'Ancienne académie pour suivre le cours n'ont entendu que par l'intermédiaire d'un magnétophone.

"L'interdiction de la critique marxiste de l'économie politique signifie l'interdiction de deux choses:

1. l'interdiction de la critique de l'économie politique bourgeoise...
2. l'interdiction de la présentation des instruments et des méthodes élaborées par Marx et par les marxistes pour comprendre les contradictions du mode de production capitaliste...

Cette double interdiction est un VERITABLE SCANDALE en ce sens qu'elle exprime un mépris pour les étudiants, et elle est en fait UN SIGNE DE FAIBLESSE EXTREME, qui montre que la pensée bourgeoise est une pensée qui est sur la défensive et a même peur d'une confrontation, ne serait-ce que de dix heures avec le marxisme; car on ne ferait croire à personne que dix heures de conférences d'initiation à l'économie politique marxiste menacerait sérieusement l'ordre établi dans l'Université ou risquerait de poser des problèmes sérieux et graves à un certain nombre d'étudiants qui reçoivent des cours d'économie bourgeoise non pendant cinq jours, mais pendant toute l'année !

Et avoir eu peur, en définitive, de cinq jours de conférences sur la pensée économique marxiste, je pense que c'est un signe de faiblesse de la pensée économique bourgeoise ! "

Entendre ou lire cette explication ne suffit pas. Il faut savoir qu'aujourd'hui, à l'université, le Rectorat, de la même manière qu'il a interdit Valier, entend frapper tous ceux qu'il qualifie de "subversifs", tous les étudiants assistants et professeurs qui pourraient remettre en cause le "bon" fonctionnement de "son" université.

A cet effet, il met en place par l'intermédiaire des administrateurs de facultés ou autres délateurs un appareil susceptible de réprimer les étudiants "contestataires". Et ce n'est pas par hasard si aujourd'hui, dans le cadre d'une enquête disciplinaire, l'assistant de l'Ecole SSP et la secrétaire de la Faculté des Lettes viennent dénoncer formellement quatre étudiants devant le Juge d'instruction, si aujourd'hui certains professeurs ont reçu l'ordre du Rectorat de lui faire un rapport sur les étudiants, qui, dans le cadre des cours, prennent la parole, font des interventions qui dépassent le cadre académique fixé par ce même Rectorat.

Face à la collusion flics-Rectorat, qui a empêché Valier de parler à l'Uni, face à la chasse aux étudiants soi-disant "subversifs" qu'il faut, selon les vues du Rectorat, isoler de la masse des étudiants pour ne pas les contaminer, face à la répression qui touche un grand nombre d'étudiants sous la forme de plaintes pénales, convocations à la Sûreté, face enfin à toutes ces atteintes à la liberté d'expression politique, nous appelons à une manifestation de protestation ce jeudi 15 juin à 18h, Place du Château.

Nomination de Valier à une chaire d'économie marxiste  
Liberté d'expression politique  
Dénonçons la collusion flics-Rectorat !

**TOUS A LA MANIFESTATION JEUDI 15 JUNE A 18 HEURES,**

**PLACE DU CHATEAU**

**Comité universitaire pour la  
liberté d'expression politique.**

## UNE NOUVELLE ATTEINTE A LA LIBERTE D' EXPRESSION.

Une fois de plus, les autorités universitaires ont interdit une conférence organisée par des étudiants dans l'université. En effet, nous avons annoncé que se tiendrait, le vendredi 25 février, à l'auditoire II de l'Ancienne Académie, une conférence-débat, de Michael Loewy, sur le sujet: "La pensée de Louis Althusser". Cette conférence, qui répond aux besoins d'un certain nombre d'étudiants notamment de Lettres, ne pourra pas se tenir dans l'enceinte de l'Université.

Nous venons en effet de recevoir une lettre du Département de l'Instruction publique et des Cultes, où celui-ci, après avoir pris l'avis du Rectorat et du Conseil de Faculté de Lettres, interdit l'utilisation d'un local universitaire à cet effet.

Notons cependant que:

- 1) la demande d'autorisation a été remise quinze jours à l'avance, rédigée en bonne et due forme.
- 2) le conférencier, Michael Loewy, professeur à l'université de Vincennes, auteur de "La théorie de la révolution chez le jeune Marx" et de "La pensée de Che Guevara", semble parfaitement compétent pour parler à l'intérieur de l'université;
- 3) le thème de la conférence, présente incontestablement un intérêt d'ordre philosophique et politique, pour des étudiants de philosophie qui, au cours du semestre, suivent un séminaire de M. Christoff sur Marx et Althusser. Cette conférence, en effet, s'adressait en premier lieu à ces étudiants, et aurait dû constituer pour eux un complément important à leur formation.
- 4) L'autorisation de police a été obtenue sans peine après du Département de Justice et Police, qui réservait toute-fois sa décision pour le cas où un local universitaire ne serait pas accordé.

Cette interdiction de la part des autorités universitaires apparaît tout simplement comme scandaleuse: aucun règlement ne la fonde en droit, elle est parfaitement arbitraire. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de voir à quels grossiers prétextes les autorités ont dû avoir recours pour tenter de fonder cette interdiction:

"Nous constatons que la conférence que vous désirez organiser est une conférence publique, qu'elle sera donnée durant les heures de cours et qu'elle porte sur un sujet abordé en séminaire par un professeur de la Faculté des Lettres, et que celui-ci n'en a pas été informé.

Considérant qu'aucune conférence publique ne peut avoir lieu dans les locaux universitaires et durant les heures de cours, à moins d'avoir été organisée par la Faculté intéressée, nous avons le regret de vous informer qu'après avoir pris l'avis du Rectorat, nous ne pouvons pas vous accorder l'utilisation d'un auditoire universitaire"

Ces soi-disant "arguments" s'écroulent d'eux-mêmes. En effet:

- 1) la conférence en question n'a été annoncée qu'à l'intérieur de l'université, et, comme l'indique son titre, s'adressait uniquement à des étudiants, assistants et professeurs, notamment de la section de philosophie; elle ne revêtait donc aucun caractère public.
- 2) Cette conférence, prévue pour ce vendredi de 10 à 12 heures, n'empêchait aucunement les cours de se tenir normalement dans la faculté. En effet, dans de nombreuses sections de la faculté de Lettres, il n'y a aucun cours à ce moment là de la semaine. C'est le cas notamment pour les sections:
  - de philosophie
  - de langue et littérature françaises
  - d'italien
  - d'allemand
  - de latin
  - de langues et civilisations orientales
  - de langues et littérature du bouddhisme
  - de langue et littérature russe
  - d'histoire de l'art
  - de géographie,soit la presque totalité des sections de la faculté. Il est donc fallacieux de prétendre que cette conférence aurait nui au bon fonctionnement de la faculté.
- 3) Aucun professeur de l'université, si brillant soit-il, ne peut prétendre avoir traité de manière absolument exhaustive, en un semestre, un sujet aussi vaste et aussi controversé que celui de la pensée d'Althusser. Ainsi, la conférence aurait pu trouver place, à l'intérieur de la faculté, comme un complément au séminaire de M. Christoff.
- 4) Enfin, nous relevons qu'aucun règlement ou texte de loi ne stipule que, en tel cas, le professeur doit être informé, pour qu'une demande d'autorisation en bonne et due forme soit recevable.

Nous tirons donc de cette affaire (et d'autres cas analogues confirment cette conclusion), que les autorités universitaires continuent de mettre en pratique une POLITIQUE DE REPRESSION, fondée sur une CONCEPTION POLICIÈRE DE L'UNIVERSITÉ, qui tend à étouffer toutes les initiatives venant des étudiants, même si ces initiatives présentent un intérêt universitaire évident.

(Notons que le Rectorat a déjà pris contact avec des étudiants de droit, pour leur proposer de participer à la commission de discipline paritaire qui devra donner son préavis de jugement sur la question du meeting "Bengale" organisé récemment par le CUB et interdit par Zeissig...)

Cette politique répressive, nous la connaissons déjà. Mais elle apparaît encore plus saandaleuse, par le fait qu'elle se manifeste au moment où le rectorat fait savoir, par la voie de la presse, que la "participation" fonctionne, que la "seconde phase" de l'année expérimentale a commencé, que les Groupes de section vont se mettre au travail, etc...

En fait, la réalité est plus amère. Mais Michael Loewy parlera!  
LA CONFÉRENCE A LIEU: SALLE DE LA BRASSERIE VIENNOISE  
VENREDI - 10 H.

VALIER PARLERA A L'UNIVERSITE !

TOUS LUNDI 12 (et les jours suivants) A 16h

A L'ANCIENNE ACADEMIE !

Malgré plusieurs lettres de demande signées par plus d'une centaine d'étudiants, assistants et professeurs, le Rectorat a interdit les conférences de Michael Lowy et Jacques Valier à l'Université. Les prétextes qu'il a invoqués pour ce faire sont manifestement futiles: ces conférences devraient être assimilées à la création d'un enseignement, et donc suivre une procédure qui dure pour le moins trois mois !

En réalité, et cela ne peut faire de doute pour personne, si le Rectorat interdit ces conférenciers, c'est pour des motifs politiques: lors de la première conférence de Jacques Valier à Lausanne, en juin 71, le Rectorat avait d'ailleurs refusé son autorisation parce que le sujet était en contradiction avec l'article 96 bis !

Mieux: le Rectorat ne s'est pas contenté d'interdire ces conférences: il ~~a travaillé en étroite collaboration avec le Département de Justice et Police et des Affaires militaires, faisant ainsi en sorte que les~~ conférenciers s'exposent à des sanctions pénales s'ils passaient outre à l'interdiction.

Malgré toutes ces mesures, 150 étudiants se sont réunis vendredi passé pour écouter Michael Lowy parler de la "Critique de la sociologie bourgeoise" et ont décidé unanimement de maintenir la conférence, manifestant ainsi tant leur refus de la politique répressive du Rectorat que leur intérêt pour le sujet traité. Ils ont également voté à l'unanimité le maintien des conférences de Jacques Valier qui auront lieu toute la semaine du 12 au 16 juin.

Cette série de séminaires de Jacques Valier, professeur de sciences économiques à Nanterre, sur le thème "Eléments de théorie économique marxiste", revêt donc une importance particulière aujourd'hui:

D'abord parce que, face à l'enseignement donné actuellement dans les facultés de sciences humaines, apparaît de plus en plus clairement la nécessité de l'introduction de cours marxistes d'économie, de sociologie, d'histoire, etc. Un enseignement marxiste à l'Université de Lausanne, en économie en particulier, stimulerait en effet un débat formateur sur l'ensemble des problèmes économiques, sociaux, politiques et culturels que l'Université a pour fonction d'étudier. Le nombre élevé d'étudiants qui ont participé à la conférence de Lowy, ainsi que l'utilisation quotidienne qui est faite d'ouvrages de référence marxistes dans les cours et séminaires montre l'ampleur de l'intérêt pour le marxisme qui existe dans le milieu universitaire. L'année passée, les étudiants de SSP et le Comité Uni-Brèche soutenus par de nombreux étudiants et professeurs ainsi que des personnalités extérieures à l'Université avaient avancé la revendication de la nomination de Jacques Valier comme professeur d'économie marxiste.

Les séminaires de Jacques Valier représentent donc un moyen de relancer la campagne pour sa nomination à une chaire d'économie marxiste; ils sont un



moyen d'affirmer la nécessité, face au monopole absolu que détient à l'Université l'enseignement bourgeois, de l'introduction d'un enseignement marxiste comme instrument d'explication de la réalité sociale.

La venue de Jacques Valier revêt dans la situation actuelle une autre importance. Elle se situe en effet dans le cadre de l'accentuation de la politique répressive du Rectorat qui se manifeste depuis plusieurs mois: interdiction de conférences politiques, sanctions disciplinaires contre des étudiants, poursuites pénales, menaces, interdiction "de séjour" à l'Université, nouvelles procédures disciplinaires, etc... Face à cette offensive rectorale (qui coïncide avec les récents arrêtés du Conseil d'Etat), la mobilisation des étudiants a commencé à se développer: création de comités pour la liberté d'expression politique au niveau des facultés et au niveau universitaire, assemblées, pétition contre le 96 bis et manifestation devant le Sénat. La seule réponse des autorités jusqu'à ce jour a été l'interdiction des conférences Lowy et Valier.

Les séminaires de Valier représentent à cet égard une étape décisive dans la lutte pour la liberté d'expression.

Car lors de la conférence de Michael Lowy, une première épreuve de force a été engagée: le Rectorat avait fait fermer tous les auditoriums libres et la conférence n'a pu se tenir que parce que certains cours n'avaient pas lieu. Pour les séminaires de Valier, qui doivent s'étendre sur plusieurs jours, nul doute que le Rectorat prendra des mesures encore plus rigoureuses. Il est donc essentiel que, dès lundi, tous les étudiants convaincus de la nécessité de la liberté d'expression politique à l'Université soient présents au séminaire de Valier et manifestent leur volonté de faire respecter la liberté d'expression.

Il est essentiel que, avant la fin du semestre, les séminaires de Valier représentent une mobilisation massive: c'est le seul moyen, face à la répression qui va certainement s'abattre dès le début des vacances (les procédures disciplinaires en cours traînent depuis le début du semestre), de manifester notre volonté de ne pas reculer devant cette répression et de faire comprendre au Rectorat que la lutte pour la liberté d'expression ne se laissera pas étouffer.

Le séminaire de Valier commencera lundi 12 juin à 16h à l'Ancienne Académie.

Les sujets traités seront les suivants:

- valeur, plus-value
- tendance à accumuler
- loi de la baisse du taux de profit
- chômage
- crise
- impérialisme
- capitalisme depuis 45

Les séances auront lieu tous les jours, dès lundi, de 16h à 18h.

VALIER PARLERA A L'UNIVERSITE !

TOUS LUNDI (ET LES JOURS SUIVANTS) A L'ANCIENNE ACADEMIE A 16h !

LIBERTE D'EXPRESSION POLITIQUE A L'UNIVERSITE !

Comité universitaire pour la liberté  
d'expression politique.

ASSEMBLEE DU COMITE UNIVERSITAIRE POUR LA LIBERTE  
D'EXPRESSION POLITIQUE

A l'heure où 150 étudiants et assistants ont assisté aux cours-séminaires de Lowy, non autorisés par le Rectorat, à l'heure où dans un débat scientifique le marxisme apparaît comme une alternative dans l'étude et l'action sur les problèmes sociaux et économiques, il est important qu'un maximum d'étudiants, assistants et professeurs continue à se mobiliser pour défendre le débat politique à l'Université.

Il est important qu'un maximum d'étudiants, assistants et professeurs viennent décider des mesures à prendre devant l'interdiction du Rectorat (fermeture des salles etc.)

VALIER PARLERA A L'UNIVERSITE DU L2 AU 16 JUIN .

ASSEMBLEE UNIVERSITAIRE POUR LA LIBERTE D'EXPRESSION POLITIQUE: JEUDI 8 JUIN 1972 A 17 H AU III ter.

---  
---

ordre du jour:

1. discussion sur la campagne Valier, sens de la campagne (nomination de Valier)
2. riposte des étudiants, assistants et professeurs face aux menaces de répression du rectorat (tout récemment: étudiants convoqués au Rectorat, professeurs convoqués à la Sûreté)
3. mesures à prendre pour assurer les conférences Valier (locaux etc.).
4. mesures à prendre dans un cas d'une interdiction (expulsion) de Valier par le Département de Justice et Police.

TOUS AU III ter LE JEUDI 8 JUIN 1972 A 17 HEURES

---

LIBRE DEBAT POLITIQUE A L'UNIVERSITE

---

Bureau du Comité Universitaire  
pour la liberté d'expression

DECLARATION DU "COMITE UNIVERSITAIRE POUR LA LIBERTE  
D'EXPRESSION POLITIQUE" AU SENAT. le 25 mai 1972

A MM. les Professeurs, membres du Sénat.

Ces derniers temps, les cas de répression se sont multipliés à l'Université de Lausanne. L'article 96bis, renforcé et cautionné par les récents arrêtés du Conseil d'Etat est employé de plus en plus souvent pour empêcher le libre débat politique à l'Université. Certes, cet article existe depuis 1960, mais il est utilisé avec toujours plus d'arbitraire par le Rectorat pour réprimer étudiants, assistants et professeurs qui jugent que la liberté d'expression politique est un droit fondamental pour la liberté d'études et de recherche, et qui appuient les revendications étudiantes à ce sujet.

A l'heure où 6 étudiants sont l'objet d'une enquête disciplinaire, à l'heure où 2 plaintes pénales sont déposées par le Rectorat et par la direction de l'EPFL, à l'heure où deux professeurs d'Université français, marxistes, MM. Michael Loewy et Jean-Luc Dallemagne sont interdits dans cette université, alors qu'à l'Université de Genève, ils ont pu s'exprimer en apportant une contribution scientifique dans les domaines qui les concernent, à l'heure où Charles-André Udry est interdit de séjour à l'Université et qu'il comparaît devant un juge d'instruction pour avoir donné une conférence sur l'économie socialiste au Nord-Vietnam, sujet certes digne d'intérêt pour tous les étudiants, et enfin à l'heure où 3 étudiants ont comparu, mercredi 24 mai, à la Sûreté, il n'est plus possible pour personne de garder le silence.

C'est la raison pour laquelle des étudiants et des assistants manifestent aujourd'hui devant le Sénat et demandent que les professeurs se prononcent clairement pour l'abrogation de l'article 96bis qui légalise cet arbitraire à l'Université. Sans liberté d'expression politique, l'Université va se scléroser, comme le disait récemment M. Willener dans un interview à la FAL.

La liberté d'expression politique et les possibilités d'un libre débat n'existent pas à l'Université de Lausanne. En effet, l'art. 96bis du règlement général de l'Université stipule que "toute propagande politique à l'Université est interdite sous quelque forme que ce soit", expression dont le vague n'est "pas sans présenter quelques avantages", comme le dit le Recteur lui-même.

Aujourd'hui, tous les membres de l'Université sont conscients qu'un enseignement en sciences humaines, que la finalité de l'enseignement scientifique ne peuvent être absolument neutres politiquement. Ce que nous demandons ici c'est que toute tendance politique ait droit de cité à l'Université, qu'elle soit organisée ou pas. C'est à cette seule condition que le but premier de l'Université, sa fonction de recherche et sa fonction critique pourront être remplies. "Cette liberté d'études ne saurait être complète sans la liberté absolue d'enseigner, c'est-à-dire, qu'en dehors de l'enseignement officiel, l'université nouvelle ouvrira ses bras à quiconque voudra y faire des cours, pourvu qu'il justifie de sa valeur et de ses capacités scientifiques. Liberté de dire et liberté d'entendre, voilà ce que nous voulons établir et voilà ce qui nous a guidés. Il en résultera un mouvement d'idées et une activité de travail dont les effets se feront certainement sentir sans délai." (Exposé des motifs de la loi du 10 mai 1890 sur l'instruction publique supérieure.)

Dans cette situation, s'est constitué à l'Université dans toutes les facultés un large front de lutte pour la liberté d'expression politique regroupant de nombreux étudiants, assistants et professeurs sur la base de la pétition que nous remettons maintenant au Sénat. Une cinquantaine de personnalités ont appuyé cette pétition qui demande l'abolition de l'article 96bis "afin que la liberté d'expression politique sous toutes ses formes soit garantie à l'Université" ainsi que "le droit pour les étudiants d'organiser librement meetings et conférences dans les locaux universitaires." Ces comités de faculté pour la liberté d'expression politique regroupés en assemblée générale universitaire le jeudi 18 mai ont voté les motions suivantes:

1. L'A.G universitaire, réunie le jeudi 18 mai, groupant étudiants, assistants et professeurs demande l'arrêt des poursuites disciplinaires engagées, le retrait des plaintes déposées et la levée des sanctions déjà prises contre des étudiants sur la base de l'art. 96bis ou pour des délits en relation directe avec la liberté d'expression politique à l'Université.
2. L'A.G universitaire, réunie le jeudi 18 mai, groupant étudiants, assistants et professeurs en un "Comité universitaire pour la liberté d'expression politique à l'Université" coordonnant les actions des comités semblables au niveau des facultés, soutient d'avance toute demande d'autorisation de conférence visant à instaurer un réel débat politique à l'université de Lausanne. Pour ce faire, elle luttera avec tous les moyens qui lui semblent néces-

saires pour assurer dans les faits la tenue de telles conférences, quels qu'en soient les organisateurs.

3. L'A.G. universitaire, réunie le jeudi 18 mai, groupant étudiants, assistants et professeurs condamne les arrêtés du 28 avril du Conseil d'Etat, qui restreignent de manière grave les droits démocratiques des citoyens, notamment dans les établissements de formation et d'instruction publique. Elle soutient les revendications pour la liberté d'expression politique des écoliers, apprentis, gymnasiens, étudiants et enseignants touchés par ces arrêtés. Elle se déclare solidaire et participe à la lutte du comité pour la sauvegarde des droits démocratiques constitué au niveau vaudois, et appelle tous les membres de l'université à participer à la manifestation centrale du 26 mai.

Le comité universitaire a aussi pris en charge, hier, la journée d'action et d'explication sur la liberté d'expression qui a culminé dans la tenue d'un meeting, où se sont exprimées certaines personnalités, dont Mme Isabelle de Dardel et M. le professeur Willener. Ce comité universitaire soutient aussi la demande d'autorisation faite par le comité SSP pour la liberté d'expression politique d'une série de conférences, début juin, par deux professeurs français, marxistes, MM. Loewy et Valier. Il soutient ces conférences dans la volonté d'établir de fait dès maintenant le débat politique à l'Université de Lausanne.

Nous demandons que le Sénat se prononce rapidement sur le problème fondamental de la liberté d'expression politique, face aux mesures répressives prises, et que le débat et les résultats du vote sur cette question soient portés à la connaissance de tous les étudiants, assistants et professeurs par voie d'affiches et de publication dans le Bulletin d'information de l'Université de Lausanne. Nous demandons l'abrogation immédiate de l'art. 96bis, la levée des sanctions déjà prises, le retrait des plaintes pénales déposées par le Rectorat et la suspension de l'enquête disciplinaire en cours.

*Francis Houriet*

Lausanne, le 25 mai 1972 p. le Comité universitaire pour la  
liberté d'expression politique

Nous portons à la connaissance du Sénat que mercredi 24 mai 150 étudiants ont demandé la levée immédiate de l'interdiction de parole et de séjour à l'Université de Ch.A. Udry.

LIBERTE D'EXPRESSION POLITIQUE:

UNE REVENDICATION IMMEDIATE!

La lutte contre l'article 96 bis n'a pas abouti malgré trois ans de mobilisation et de protestations de tout genre. Mais aujourd'hui, une majorité de professeurs, d'assistants et d'étudiants repart à l'assaut et semble être en mesure de mettre un terme à la légalisation de l'arbitraire à l'université.

Pourquoi ces luttes

La liberté d'expression conditionne la liberté, théoriquement garantie d'étude et de recherche, sans laquelle aucune activité scientifique ne peut avoir lieu.

Ces revendications se sont régulièrement heurtées à la répression pratiquée par les autorités universitaires et politiques qui usent d'un stratagème classique: interdire " la politique " pour ne pas gêner le cours des études et ainsi refuser toute discussion critique, à cause du contenu politique qu'elle manifeste.

Les cas de répression à l'université se multiplient depuis quelques mois pour atteindre une fréquence assez impressionnante, l'article 96 bis s'étant vu renforcé par les récents arrêtés du Conseil d'Etat.

- Sanction contre deux étudiants pour l'organisation d'une conférence sur le Bengale.
- Interdiction de séjour à l'université Ch-A Udry.
- Enquête disciplinaire contre six étudiants pour l'organisation d'une exposition sur la-guerre du Vietnam.
- Plainte pénale déposée par le Rectorat et la direction de l'EPFL pour violation de domicile aux organisateurs de l'exposition , et au conférencier qui y prit la parole.
- Convocation ce mercredi 24 mai de deux étudiants à la Sureté.

Comment prétendre que la politique est absente de l'université, et que celle-ci est neutre quand on sait que:

- Monsieur Schaller fait l'apologie de Schacht, ministre de l'économie d'Hitler, dans son cours d'économie politique.

--Monsieur Guisan, en séance d'ouverture des cours, lance des fleurs au shah d'Iran et aux fastes de Persépolis.

--Monsieur Giddey et le vice-consul de Grèce à Genève honorent de leur présence une séance des amitiés gréco-suisse, tenue à l'université.

Ces exemples constituent la preuve qu'une politique peut s'exprimer dans l'université. Ce que nous exigeons, c'est que toutes les tendances politiques aient droit de cité, car aujourd'hui la défense des libertés garanties par la Constitution passe par l'abolition du 96 bis et l'abrogation des arrêtés du Conseil d'Etat, par la liberté pour toute organisation, tendance, opinion à s'exprimer.

C'est pourquoi nous appelons tous les étudiants à intervenir dans les cours et séminaires durant la JOURNEE DU 24 MAI pour tenter de faire prendre position aux professeurs pour la liberté d'expression politique et l'abrogation de l'art. 96 bis.

Nous appelons les professeurs, assistants, étudiants à participer à un débat avec les personnalités suivantes:

Isabelle de Dardel, députée socialiste  
Gaston Cherpillod, écrivain  
Gilbert Baechtold, cons.national socialiste  
Ch-A Udry, professeur  
Alfred Willemer, professeur de sociologie  
Nous attendons la réponse d'un député, de journalistes, d'un cinéaste, d'un réalisateur TV, etc.

MERCREDI 24 MAI
17 HEURES
ANCIENNE ACADEMIE

Nous appelons assistants et étudiants à une manifestation à l'entrée du Sénat le JEUDI 25 MAI pour demander l'abolition de l'art. 96 bis.

JEUDI 25 MAI
16 HEURES
Devant RUMINE

Nous appelons professeurs, assistants et étudiants à participer à la manifestation centrale du VENDREDI 26 MAI contre les arrêtés du Conseil d'Etat.

LIBERTE D'EXPRESSION POLITIQUE A L'UNIVERSITE !  
ABOLITION DE L'ARTICLE 96 BIS !  
LEVEE IMMEDIATE DES SANCTIONS ET CESSATION DES POURSUITES !  
ABROGATION DES ARRETES DU CONSEIL D'ETAT !

Comité universitaire pour la liberté d'expression  
politique